

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 812 29 mars 2014

SOMMAIRE

Achten Invest s.a r.l		
A Ebco S.à r.l	•••••	. 38952
AMCI Worldwide S.à r.l 38950	First London European Properties S.à r.l.	
Battery Lux HoldCo II (Onshore) S.à r.l.	•••••	
38972	Fredifra- SPF	
Bentonwood Sàrl38946	Gavalli Properties S.A	38968
Black Diamond CLO 2006-1 (Luxembourg)	Habitare S.A	
S.A 38967	Hede Development S.A	38972
Cardaim S.A38946	I.D.N. Gestion Sarl	38974
Carnea S.A	Imperial Innovations S.àr.l	38972
Color Holding S.à r.l38947	Lo Stadio Sàrl	38930
Compagnie de Luxembourg S.A 38947	Marco Polo Pharmaceuticals S.A	38953
Dailux SCI38951	Masbangu S.A	38946
Delta Planet Investment S.à r.l 38931	New Blitz	38931
D.H.E. Lux S.à r.l38969	Nouvelle TEC-Inter S.à r.l	38969
DMC Finance S.à r.l	Nowa Holding Sarl	38931
Duma Luxembourg S.A 38958	Opus LP Holdings Sàrl	38976
Dyamina S.à r.l	Pentair Holdings	38943
Elbit Ultrasound (Luxembourg) B.V./S.à	PHM Topco 21 S.à r.l	38950
r.l	Pool Acquisition S.A	38974
Entreprise S-D38958	Ray Investment S.à r.l	
Equinix (Luxembourg) Holdings S.à r.l 38958	R.V. Lux S.A	
Equinix (Luxembourg) Investments S.à r.l.	SAJA Investments S.A	38968
38959	Sparrowhawk Properties 403 S.à r.l	
Erinen S.A38959	Virtuous Holdings S.A	
Esquire Capital Holdings S.A38969	Winch Italy Holdings 2 S.A	
E-Tec Lux S.A	,	
Fedmar Investment S.A 38953		



Lo Stadio Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4552 Niederkorn, 58, rue de l'Eglise. R.C.S. Luxembourg B 183.918.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le neuf janvier.

Pardevant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu

Nicodemo ZANGARI, vendeur, né à Niederkorn, le 22 janvier 1984, demeurant à L-4526 Niederkorn, 1, rue des Celtes

Le comparant a requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer.

- Art. 1 er. La société prend la dénomination de Lo Stadio SARL.
- Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Differdange.
- **Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un café-restaurant avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.
 - Art. 4. La durée de la société est illimitée.
- **Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500.-) euros, représenté par cent (100) parts de cent vingt-cinq (125.-) euros chacune.
 - Art. 6. En cas de pluralité d'associés, les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

- **Art. 7.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.
 - Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
 - Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2014.

Souscription et libération

Les parts ont été souscrites par Nicodemo ZANGARI, vendeur, né à Niederkorn, le 22 janvier 1984, demeurant à L-4526 Niederkorn, 1, rue des Celtes.

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais.

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à huit cent cinquante (850.-) euros.

Assemblée Générale Extraordinaire.

Ensuite l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix a pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-4552 Niederkorn, 58, rue de l'Eglise.
- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- Est nommé gérant, pour une durée illimitée:

Nicodemo ZANGARI, vendeur, né à Niederkorn, le 22 janvier 1984, demeurant à L-4526 Niederkorn, 1, rue des

La société est engagée par la signature du gérant unique.

Déclaration

L'associé déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée



aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après information par le notaire au comparant que la constitution de la présente société ne dispense pas, le cas échéant, la société de l'obligation de demander une autorisation de commerce afin de pouvoir se livrer à l'exercice des activités décrites plus haut sub "objet social" respectivement après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connue du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, de tout ce qui précède, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Zangari et Molitor.

Enregistré à LUXEMBOURG A.C., le 16 janvier 2014. Relation LAC/2014/2238. Reçu soixante quinze euros 75.

Le Receveur ff. (signé): Frising.

Référence de publication: 2014016589/64.

(140018910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.

New Blitz, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4081 Esch-sur-Alzette, 42, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 181.757.

En date du 5 février 2014, a eu lieu la cession de parts sociales suivante:

Madame Ana AGUIAR DA FONSECA HENRIQUES DE NORONHA YUSTE, gérante administrative, née à Tavira (P) le 10 septembre 1971, demeurant à L-4081 ESCH/ALZETTE, 42, rue Dicks, a cédé vingt trois (23) de ses vingt-quatre (24) parts sociales lui appartenant à Madame Tânia Margarida LEITÃO PAIS, serveuse, née à Pombal (P), le 12 mars 1986, demeurant à L-4081 ESCH/ALZETTE, 28, rue Dicks, et une (1) part à Madame Maria Alexandra AGUIAR DA FONSECA, retraitée, née à Gomdomar, le 28 janvier 1948, demeurant à L-4081 ESCH/ALZETTE, 42, rue Dicks.

Madame Ana AGUIAR DA FONSECA HENRIQUES DE NORONHA YUSTE démissionne de son poste de gérante administrative et n'est plus associée dans la société.

Par suite de la prédite cession, la répartition des parts sociales s'établit comme suit:

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Madame Maria Alexandra AGUIAR DA FONSECA76 parts socialesMadame Tânia Margarida LEITÃO PAIS24 parts socialesTOTAL: CENT PARTS SOCIALES100 parts sociales

Référence de publication: 2014019762/21.

(140025038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2014.

Nowa Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 67.960.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 29 novembre 2013

- 1. M. Philippe TOUSSAINT a démissionné de son mandat de gérant avec effet au 31 août 2013.
- 2. Le nombre des gérants a été diminué de 4 (quatre) à 3 (trois).

Luxembourg, le 7 février 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour NOWA HOLDING SARL

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014019768/14.

(140025169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2014.

Delta Planet Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 144.075.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014021425/9.

(140025317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2014.

Carnea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 157.349.

In the year two thousand and thirteen, on the twentieth of November.

Before Maître Kesseler Francis, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of Carnéa S.A., a public limited liability company (société anonyme), incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 1, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 157.349 (the "Company").

The Company has been incorporated pursuant to a deed received by the notary Maître Gérard Lecuit residing in Luxembourg, published in the Mémorial C number 220 of 3 February 2011.

The Meeting was presided by Maître Claire Puel, attorney-at-law, residing professionally in Howald, Grand-Duchy of Luxembourg, appointed as chairman.

The chairman appointed as secretary and scrutineer Maître Nathalie Houllé, attorney-atlaw, residing professionally in Howald, Grand-Duchy of Luxembourg.

These individuals constitute the bureau of the Meeting.

Having thus been constituted, the bureau of the Meeting drew up the attendance list, which, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder representing any shareholder, by the members of the bureau of the Meeting and the public notary, will remain attached to the present minutes together with any proxy and will be filed together with the present deed, with the registration authorities.

The chairman declared and requested the notary to state that:

- I. All shareholders being present or represented and stating they have been informed of the agenda of the Meeting, waive all convening requirements and formalities of publication as foreseen in article 12 of the articles of association of the Company.
- II. The share capital of the Company is set at EUR 31,000.- (thirty one thousand Euros), represented by 1,000 (one thousand) shares with a par value of EUR 31.- (thirty one Euros) each, which have been paid in up to EUR 7,750.- (seven thousand seven hundred fifty Euros).
 - III. The agenda of the Meeting was the following:

Agenda

- 1. Restatement of the Company's share capital by the creation of two different classes of shares namely the ordinary shares with voting right and the mandatory redeemable preferred shares without voting right;
- 2. Conversion of the one thousand (1.000) existing shares of the Company with a par value of thirty one Euros (EUR 31.-) each into three million one hundred thousand (3,100,000) ordinary shares with a par value of one Cent (EUR 0.01) each;
- 3. Increase of the share capital of the Company by an amount of three million two hundred thousand Euros (EUR 3,200,000.-) so as to bring it from its current amount of thirty one thousand Euros (EUR 31,000.-) represented by three million one hundred thousand (3,100,000) shares with a par value of one Cent (EUR 0.01.-) each to the amount of three million two hundred thirty one thousand Euros (EUR 3,231,000.-) by the issue of three hundred and twenty million (320,000,000) mandatory redeemable preferred shares with a par value of one Cent (EUR 0.01.-) each, this capital increase occurring by a contribution in kind consisting of i/ certain claims held by MARIRAM S.A., société anonyme SPF, having its registered office at L-1653 Luxembourg, 2 Avenue Charles de Gaulle, registered with Luxembourg Trade and Companies Register under number B 34.374 for an aggregate amount of three million one hundred thousand Euros (EUR 3,100,000.-), and ii/ one claim held by MARCOMARD S.A., société anonyme SPF, having its registered office at L-1653 Luxembourg, 2 Avenue Charles de Gaulle, registered with Luxembourg Trade and Companies Register under number B 34.287 for an amount of one hundred thousand Euros (EUR 100,000.-), whose existence and value are documented by a valuation report dated November 6, 2013 and issued by Artémis Audit & Advisory;
 - 4. Full restatement of the Company's articles of association;
 - 5. Any other business.
 - IV. The Meeting, on the basis of the agenda, took the following resolutions:



First resolution

The Meeting resolved to restate the Company's share capital by creating two different classes of shares namely the ordinary shares with voting right and the mandatory redeemable preferred shares without voting right.

Second resolution

The Meeting resolved to convert the current one thousand (1.000) existing shares of the Company with a par value of thirty one Euros (EUR 31.-) each into three million one hundred thousand (3,100,000) ordinary shares with a par value of one Cent (EUR 0.01) each.

Third resolution

The Meeting resolved to increase the Company's share capital by an amount of three million two hundred thousand Euros (EUR 3,200,000.-) so as to bring it from its current amount of thirty one thousand Euros (EUR 31,000.-) represented by three million one hundred thousand (3,100,000) shares with a par value of one Cent (EUR 0.01.-) each to the amount of three million two hundred thirty one thousand Euros (EUR 3,231,000.-) by the issue of three hundred and twenty million (320,000,000) mandatory redeemable preferred shares with a par value of one Cent (EUR 0.01.-) each.

Subscription and payment

Three hundred and ten million (310,000,000) mandatory redeemable preferred shares have been subscribed for by MARIRAM S.A., SPF, having its registered office at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with Luxembourg Trade and Companies Register under number B 34.374 ("Mariram"). Ten million (10,000,000) mandatory redeemable preferred shares have been subscribed for by MARCOMARD S.A., SPF, having its registered office at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with Luxembourg Trade and Companies Register under number B 34.287 ("Marcomard"). The three hundred and twenty million (320,000,000) mandatory redeemable preferred shares have been fully paid up by Mariram and Marcomard at an aggregate subscription price of three million two hundred thousand Euros (EUR 3,200,000.-), through a contribution in kind consisting of certain claims held by Mariram and Marcomard against The Historic River S.A., a société anonyme, having its registered office at 1, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with Luxembourg Trade and Companies Register under number 145.710, for an aggregate amount of three million two hundred thousand Euros (EUR 3,200,000.-) (the "Claims").

Valuation

The total value of the Claims which is declared to be three million two hundred thousand Euros (EUR 3,200,000.-) by Mariram and Marcomard, and whose valuation is accepted by the Company, is subject to an independent auditor's report established by Artémis Audit & Advisory, having its registered office at L-2449 Luxembourg, 25 A boulevard Royal and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 166.716, which report concluded as follows:

Conclusion

"Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind does not correspond at least in number and nominal value to three hundred and twenty million (320,000,000) mandatory redeemable preferred shares with a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each to be issued, hence total consideration amounting to three million two hundred thousand Euros (EUR 3,200,000.-)".

The above mentioned report, being initiated "ne varietur", shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Fourth resolution

The Meeting resolved subsequently to fully restate the articles of association of the Company, which shall henceforth be read as follows:

Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Corporate form - Denomination.

Art. 1.1. There is established hereby a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and in particular, the amended law dated 10 August 1915 on commercial companies (the "Law") and by the present articles (the "Articles").

Art. 1.2. The company exists under the name of "Carnea S.A." (the "Company").

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.



Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company which is best situated for this purpose under such circumstances.

- Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.
- **Art. 4. Corporate object.** The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the Company may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the Company has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

The Company may also perform all commercial, industrial or financial operations and any transactions in respect of real estate or moveable property.

Title II. - Capital, Shares, Share Premium

Art. 5. Share capital.

Art. 5.1. The share capital is set at three million two hundred thirty one thousand Euros (EUR 3,231,000.-) represented by three million one hundred thousand (3,100,000) ordinary shares (the "Ordinary Shares"), and three hundred and twenty million (320,000,000) mandatory redeemable preferred shares (the "MRPS") (the MRPS and the Ordinary Shares collectively referred as the "Shares").

The Shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register.

- Art. 5.2. All the Shares have a par value of one Cent (EUR 0.01.-) each.
- Art. 5.3. Only the Ordinary Shares' holders have voting right while the MRPS' holders have no voting right.
- **Art. 6. Share premium.** The Shares can be issued with or without a share premium, subject to legal requirements and the provisions of the present articles of association of the Company. Any amount of share premium which has been paid in addition to the par value of the Shares shall be booked in specific share premium account, as follows:
- any share premium paid on Ordinary Shares shall be booked in an ordinary share premium account (the "Ordinary Share Premium Account") and such share premium shall remain attached to the Ordinary Shares;
- any share premium paid on MRPS shall be booked in a MRPS share premium account (the "MRPS Share Premium Account") and such share premium shall remain attached to the MRPS.

Art. 7. Redemption of shares.

- Art. 7.1. The Company may repurchase its own Ordinary Shares subject to the relevant legal dispositions.
- **Art. 7.2.** The acquisition and disposal by the Company of Ordinary Shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of shareholders.
- **Art. 7.3.** The MRPS are redeemable shares within the meaning of, and their redemption shall be governed by, article 49-8 of the Law.
 - Art. 7.4. The MRPS shall be redeemed by the Company:
- at any time, upon its request ("Early Redemption") and at its sole discretion, either in cash or in kind, but with prior consent of the holder.
- at the latest on the tenth anniversary ("Compulsory Redemption") of the issue date of the MRPS (the "Maturity Date").
- **Art. 7.5.** Each holder of redeemed MRPS is entitled to receive a payment in cash or in kind per redeemed MRPS (the "Redemption Price") equal to:
 - (i) the par value of its redeemed MRPS, plus
- (ii) an amount corresponding to a portion of the MRPS Share Premium Account equal to the balance of the MRPS Share Premium Account divided by the number of outstanding MRPS prior to the redemption, plus
- (iii) all and any accrued and unpaid dividends to which the redeemed MRPS is entitled to receive at the time of the redemption.
- **Art. 7.6.** The payment of the amounts under Art. 7.5. (i) to Art. 7.5. (iii) above can be paid only from sums available for distribution in accordance with article 72-1 of the Law (the "Available Sums"). However, on the Maturity Date, if Available Sums are insufficient for the Company to redeem all the MRPS, the redemption of all the MRPS will not be hindered, such insufficiency only entails the deferment of the payment of the Redemption Price due on the Maturity Date



(the "Redemption Price at Maturity"). In this case, the Company shall pay in cash or in kind to the holders of the redeemed MRPS only a portion of the Redemption Price at Maturity up to the amount of the Available Sums on the Maturity Date. The remaining part of the Redemption Price will be paid in kind. If the holder chooses the redemption in kind or if the redemption has to be in kind, the MRPS will be redeemed by issuing Ordinary shares having a fair market value equal to the Redemption Price of the MRPS to be redeemed.

Art. 7.7. MRPS redeemed by the Company shall be immediately cancelled and the amount of share capital shall be reduced accordingly. In addition, the portion of the MRPS Share Premium Account linked to the MRPS redeemed shall be reduced accordingly.

Title III. - Management

Art. 8. Board of directors. In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members, who need not be shareholders.

In the case where the Company is incorporated by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the Company has only one shareholder left, the composition of the Board of Directors may be limited to one member (the "Sole Director") until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such a case, its permanent representative shall be appointed or confirmed in compliance with the Law.

The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

Art. 9. Meetings of the board. The board of directors will elect from among its members a chairman.

The board of directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the Company so requires. It must be convened each time two directors so request.

Art. 10. Powers of the board. The board of directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of share-holders fall within the competence of the Board of Directors. Any director having an interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the Company, shall advise the board thereof and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in these deliberations. At the next following general meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have had an interest conflicting with that of the Company.

If there is only one shareholder, the minutes shall only mention the operations intervened between the Company and its Sole Director having an interest conflicting with the one of the Company.

Art. 11. Representation. Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of Directors, by the signatures of any two Directors together or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

Towards third parties, in all circumstances, the Company shall also be, in case if a managing director has been appointed in order to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs, bound by the sole signature of the managing director, but only within the limits of such power.

Art. 12. Delegation. The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Company to one or more directors, who will be called managing directors.

However, the first managing director may be appointed by the general meeting of shareholders.

It may also commit the management of all the affairs of the Company or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

- **Art. 13. Litigation.** Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the Board of Directors, represented by its chairman or by the director delegated for its purpose.
- **Art. 14. Death Dissolution of the sole shareholder.** The Company may have a sole shareholder at the time of its in Company or when all of its shares come to be held by a single person. The death or dissolution of the sole shareholder does not result in the dissolution of the Company.



Art. 15. Meetings of shareholders.

Art. 15.1. If there is only one shareholder, the sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of Shareholders and takes the decisions in writing.

In case of plurality of shareholders, the general meeting of Shareholders shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Any general meeting shall be convened in compliance with the Law.

Art. 15.2. The general meeting shall be convened by means of the shareholders representing ten per cent (10 %) of the Shares.

In case that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

- **Art. 15.3.** A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.
- **Art. 15.4.** The shareholders are entitled to participate in the meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.
- **Art. 15.5.** Unless otherwise provided by Law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of Shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

When the Company has a sole shareholder, his decisions are written resolutions.

- **Art. 15.6.** An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the Shares is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the Shares represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-third majority of the Shareholders present or represented.
- **Art. 15.7.** However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.
- **Art. 15.8.** The annual meeting will be held at the place specified in the convening notices on the first Thursday of the month of May at 2 p.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title IV. - Supervision

Art. 16. Statutory auditor. The Company is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V. - Accounting year, Allocation of profits

- **Art. 17. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on the 1 st of January and shall terminate on the 31 st of December of each year.
- **Art. 18. Profits and Reserves.** After deduction of any and all of the expenses of the Company and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the Company. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Art. 19. Dividends. For every financial year of the Company, the holders of MRPS are entitled to a cumulative preferred dividend of four percent (4%) a year for the MRPS, to be accrued on a daily basis (365-days/year), computed on the Par Value of the MRPS and MRPS Share Premium Account ("Preferred Dividend").

Preferred Dividends shall be cumulated and may be declared each year to the extent the Company has sufficient distributable profits available. If the current year's Preferred Dividends may not be declared (due to a lack of distributable profits), they shall be cumulated and can be declared in the next financial year, or the first following year in which there is sufficient profit to distribute.



The holders of the Ordinary shares are entitled to the remainder of the Company's profit for any given financial year ("Ordinary Dividend"), but no dividends will be paid to the holders of these Ordinary Shares until all rights to Preferred Dividends of the holders of MRPS of the current year and the prior years have been paid.

The board of managers may resolve to pay one or more interim dividends with respect to the MRPS ("Preferred Interim Dividend") and Ordinary Shares ("Ordinary Interim Dividend"), subject to the drafting of an interim balance sheet showing that sufficient funds are available for distribution. The declaration of Preferred Interim Dividends should be limited to the Preferred Dividends actually accumulated on MRPS as at the day this decision is taken. The Ordinary Interim Dividend shall be limited to the distributable profits that are in excess of the profits necessary to declare the Preferred Interim Dividend until the financial year end. Any manager may require, at its sole discretion, to have this interim balance sheet reviewed by an independent auditor at the Company's expense.

The total amount to be distributed may not exceed total distributable profits since the end of the last financial year, if existing, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and amount to be allocated to reserve pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.

Title VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 20. Dissolution and liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Upon winding-up of the Company, subject the prior payment of the Company's creditors and to the availability of funds, the holders of the MRPS have a preferred right to the repayment of their contributions (i.e., MRPS and share premium attached to the MRPS) and Preferred Dividend accrued or declared but not yet paid at that time.

The holders of the Ordinary Shares are not entitled to the repayment of their contribution until all rights to repayment of the holders of MRPS have been discharged. Should there be insufficient funds to pay entirely the preferred repayment rights of MRPS, available funds will be allocated to the holders of MRPS pro rata their repayment rights. Holders of the Ordinary Shares are entitled to the entire liquidation proceeds (liquidation profits) of the Company after the holders of MRPS have received their preferred rights to repayment. Holders of MRPS are thus excluded from any liquidation surplus of the Company after having received their preferred rights to repayment.

In case of liquidation losses, such losses will be supported first by the holders of the ordinary shares, and then by the holders of the MRPS when necessary.

Title VII. - General provisions

Art. 21. Reference to the law. All matters not governed by these Articles are to be construed in accordance with the Law.

There being no further business, the Meeting is closed.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated approximately at three thousand two hundred euro (EUR 3,200.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Howald (Grand-Duchy of Luxembourg), on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by surname, given name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Follows the french version

L'an deux mille treize, le vingt novembre,

Par-devant Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée») de Carnéa S.A., une société anonyme, constituée et existant selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 1, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157.349 (la «Société»).

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, numéro 220 du 3 février 2011.

L'Assemblée a été présidée par Maître Claire Puel, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Howald, Grand-Duché de Luxembourg, nommée comme président.

Le président a nommé comme secrétaire et scrutateur Maître Nathalie Houllé, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Howald, Grand-Duché de Luxembourg.



Ces personnes constituent le bureau de l'Assemblée.

Ainsi constitué, le bureau de l'Assemblée établit la liste de présence, qui, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire représentant tout actionnaire, les membres du bureau et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte avec les procurations, aux fins d'enregistrement.

Le président a demandé au notaire instrumentant de déclarer que:

- I. Tous les actionnaires présents ou représentés et ayant eu connaissance de l'Assemblée, renoncent à toutes conditions et formalités de publication telles que prévu par l'article 12 des statuts de la Société.
- II. Le capital social est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), représenté par 1.000 (mille) actions d'une valeur nominale de EUR 31,- (trente et un euros) chacune, libérées à hauteur de EUR 7.750,- (sept mille sept cent cinquante euros).
 - III. L'ordre du jour de l'Assemblée était le suivant:

Ordre du jour

- 1. Modification du capital social de la Société par la création de deux classes d'actions différentes à savoir des actions ordinaires avec droit de vote et des actions préférentielles avec obligation de rachat sans droit de vote;
- 2. Conversion des mille (1.000) actions existantes de la Société d'une valeur nominale de trente et un Euros (EUR 31.-) chacune en trois millions cent mille (3.100.000) actions ordinaires d'une valeur nominale de un centime d'Euros (EUR 0.01) chacune;
- 3. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de trois millions deux cents mille Euros (EUR 3.200.000,-) afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) représenté par trois millions cent mille (3.100.000) action d'une valeur nominale de un centime d'Euros (EUR 0.01) chacune à un montant de trois millions deux cent trente et un mille Euros (EUR 3.231.000,-) par la création de trois cent vingt millions (320.000.000) actions préférentielles avec obligation de rachat d'une valeur nominale de un centime d'Euros (EUR 0.01) chacune, cette augmentation de capital étant caractérisée par un apport en nature i/ de certains droit à recevoir détenu par MARIRAM S.A., société anonyme-SPF, ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 34.374 d'un montant total de trois millions cent mille Euros (3.100.000,-) et ii/ d'un droit à recevoir détenu par MARCOMARD S.A., société anonyme-SPF, ayant son siège social au L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 34.287 d'un montant total de cent mille Euros (EUR 100.000,-), dont l'existence et la valeur sont documentés par un rapport d'évaluation daté du 6 novembre 2013 et émis par Artémis Audit & Advisory;
 - 4. Refonte totale des statuts de la Société;
 - 5. Divers.
 - IV. Que sur la base de l'ordre du jour, l'Assemblée, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée, a décidé de modifier le capital social de la Société par la création de deux classes d'actions différentes à savoir des actions ordinaires avec droit de vote et des actions préférentielles avec obligation de rachat sans droit de vote.

Deuxième résolution

L'Assemblée a décidé de convertir les mille (1.000) actions existantes de la Société d'une valeur nominale de trente et un Euros (EUR 31.-) chacune en trois millions cent mille (3.100.000) actions ordinaires d'une valeur nominale de un centime d'Euros (EUR 0.01) chacune.

Troisième résolution

L'Assemblée a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de trois millions deux cents mille Euros (EUR 3.200.000,-) afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) représenté par trois millions cent mille (3.100.000) action d'une valeur nominale de un centime d'Euros (EUR 0.01) chacune à un montant de trois millions deux cent trente et un mille Euros (EUR 3.231.000,-) par la création de trois cent vingt millions (320.000.000) actions préférentielles avec obligation de rachat d'une valeur nominale de un centime d'Euros (EUR 0.01) chacune.

Souscription et payement

Trois cent dix millions (310.000.000) actions préférentielles avec obligation de rachat ont été souscrites par MARIRAM S.A., société anonyme-SPF, ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 34.374 («Mariram»). Dix millions (10.000.000) actions préférentielles avec obligation de rachat ont été souscrites par MARCOMARD S.A., société anonyme-SPF, ayant son siège social au L-1653, 2, avenue Charles de Gaulle, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 34.287 («Marcomard»). Les trois cent vingt millions (320.000.000) actions préférentielles avec obligation de rachat ont été entièrement payées par Mariram et Marcomard au prix de souscription de trois millions deux cents mille Euros (EUR 3.200.000,-), par un apport en nature des droits à recevoir détenus par Mariram et Marcomard à l'encontre de The Historic River S.A., société anonyme, ayant son siège social au 1, boulevard de la Foire, L-1528



Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 145.710 d'un montant total de trois millions deux cents mille Euros (EUR 3.200.000,-) (les «Droits à Recevoir»).

Valuation

La valeur totale des Droits à Recevoir, qui est déclarée être de trois millions deux cents mille Euros (EUR 3.200.000,-) par Mariram et Marcomard et dont l'estimation est acceptée par la Société, est subordonnée au rapport d'un réviseur d'entreprises indépendant, qui est établi par Artémis Audit & Advisory, ayant son siège social au L-2449 Luxembourg, 25 A Boulevard Royal, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166.716, ledit rapport concluant que:

Conclusion

«Sur base des travaux réalisés nous n'avons relevé aucun élément qui nous porte à croire que la valeur de l'apport en nature ne corresponde pas au moins en nombre et en valeur nominale à trois cent vingt millions (320.000.000) actions préférentielles avec obligation de rachat d'une valeur nominale de un centime (EUR 0,01) chacune à émettre, ainsi le montant total de la contrepartie s'élève à trois millions deux cents mille Euros (EUR 3.200.000,-)».

Ledit rapport, après avoir été signé «ne varietur» restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide en conséquence de refondre les statuts de la Société, qui auront désormais la teneur suivante:

Titre I er . Dénomination - Siège Social - Objet - Durée

Art. 1 er . Forme - Dénomination.

- Art. 1.1. Il est créé une société anonyme régit part le droit luxembourgeois et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi») et par les présent statuts (les «Statuts»).
 - Art. 1.2. La société existe sous la dénomination de «Carnéa S.A.» (ci-après la "Société").
 - Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré en tout autre lieu dans la commune par une résolution du conseil d'administration.

Si des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique interviennent ou sont imminents qui pourraient compromettre l'activité normale du siège social ou la communication entre ce siège et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Cette décision n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société. Telle déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui est le mieux placé pour le faire dans de telles circonstances.

- Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- **Art. 4. Objet social.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra également accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Titre II. Capital - Actions - Prime d'émission

Art. 5. Capital Social.

Art. 5.1. Le capital social est fixé à trois millions deux cent trente et un mille Euros (EUR 3.231.000.-) représenté par trois millions cent mille (3.100.000) actions ordinaires (les «Actions Ordinaires»), et trois cent vingt millions (320.000.000) actions préférentielles avec obligation de rachat (les «Actions Préférentielles») (les Actions Préférentielles et les Actions Ordinaires sont collectivement dénommées les «Actions»).

Les Actions sont sous forme nominatives au nom de la personne dénommée et enregistrée sur le registre des actionnaires.

- Art. 5.2. Toutes les Actions ont une valeur nominale de un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune.
- **Art. 5.3.** Seules les détenteurs des Actions Ordinaires ont un droit de vote alors que les détenteurs des Actions Préférentielles n'ont aucun droit de vote.



- **Art. 6. Prime d'émission.** Les Actions peuvent être émises avec ou sans prime d'émission, soumises aux obligations légales et aux dispositions des présents statuts de la Société. Tout montant de prime d'émission qui a été payé en supplément de la valeur nominale des Actions devra être comptabilisé dans des comptes primes d'émissions distincts, comme suit:
- toute prime d'émission payée pour les Actions Ordinaires devra être comptabilisée dans un compte prime d'émission actions ordinaires (le «Compte Prime d'Emission Actions Ordinaires») et restera attachée aux Actions Ordinaires pour lesquelles la prime d'émission a été payée.
- toute prime d'émission payée pour les Actions Préférentielles devra être comptabilisée dans un compte prime d'émission Actions Préférentielles (le «Compte Prime d'Emission des Actions Préférentielles») et restera attachée aux Actions Préférentielles pour lesquelles la prime d'émission a été payée.

Art. 7. Rachat des actions.

- Art. 7.1. La Société pourra, dans le respect des dispositions de la Loi, racheter les Actions de son propre capital social.
- Art. 7.2. L'acquisition et la cession par la Société d'Actions Ordinaires de son propre capital social ne pourront avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale des actionnaires.
 - Art. 7.3. Les Actions Préférentielles sont émises sous la forme de parts rachetables au sens de l'article 49-8 de la Loi.
 - Art. 7.4. Les Actions Préférentielles sont rachetables par la Société:
- à tout moment, à sa requête («Rachat Anticipé») et à sa seule discrétion, soit en numéraire soit en nature, mais avec le consentement préalable du détenteur,
- au plus tard au dixième anniversaire («Rachat Obligatoire») de la date d'émission des Actions Préférentielles («Date d'Echéance»).
- **Art. 7.5.** Chaque détenteur d'Actions Préférentielles rachetées recevra un paiement en numéraire ou en nature par Actions Préférentielles (le «Prix de Rachat») correspondant à:
 - (i) la valeur nominale des Actions Préférentielles; plus
- (ii) un montant correspondant à une partie du Compte Prime d'Emission Actions Préférentielles égal au montant du Compte Prime d'Emission Actions Préférentielles divisé par le nombre d'Actions Préférentielles en circulation préalablement au rachat; plus
- (iii) tous les dividendes capitalisés et non encore payés pour lesquels les Actions Préférentielles rachetées sont en droit de recevoir au moment du rachat.
- **Art. 7.6.** Le paiement des montants de l'article 7.5 (i) à l'article 7.5 (iii) ci-dessus seront payés qu'en utilisant des sommes distribuables pour la distribution conformément à l'article 72.1 de la Loi (les «Sommes Distribuables»). Cependant, à la Date d'Echéance, si les Sommes Distribuables sont insuffisantes pour que la Société rachète toutes les Actions Préférentielles, le rachat de toutes les Actions Préférentielles ne sera pas empêché; une telle insuffisance n'entraine que le report du paiement du Prix de Rachat à la Date d'Echéance (le «Prix de Rachat à l'Echéance»). Dans un tel cas, la Société paiera en numéraire ou en nature aux détenteurs des Actions Préférentielles uniquement une partie du Prix de Rachat à l'Echéance à concurrence des Sommes Distribuables à la Date d'Echéance. La partie restante du Prix de Rachat sera payée en nature. Si le détenteur choisit le rachat en nature ou si le rachat doit s'effectué en nature, les Actions Préférentielles seront rachetées en contrepartie de l'émission des Actions Ordinaires ayant une valeur de marché égale au Prix de Rachat des Actions Préférentielles à racheter.
- Art. 7.7. Les Actions Préférentielles rachetées par la Société devront être immédiatement annulées et le montant du capital social sera réduit en conséquence. De plus, la partie du Compte Prime d'Emission des Actions Préférentielles liées aux Actions Préférentielles rachetées sera réduit en conséquence.

Titre III. Administration

- **Art. 8. Conseil d'administration.** En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.
- Si la Société est constituée par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (l'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, un représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.
- Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.



En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les Administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 9. Réunion du conseil d'administration. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 10. Pouvoirs du conseil d'administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition conformément à son objet social. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Art. 11. Représentation. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'Administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Délégation. Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Toutefois, le premier administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

- **Art. 13. Actions judiciaires.** Les actions judiciaires, tant en qualité de demandeur que de défendeur, sont traitées au nom de la Société par le Conseil d'Administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.
- Art. 14. Décès Dissolution de l'actionnaire unique. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 15. Assemblées des actionnaires.

Art. 15.1. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale doit être convoquée conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 15.2. l'assemblée générale doit être convoquée sur la demande d'actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation et publication.

- Art. 15.3. Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.
- **Art. 15.4.** Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.



Art. 15.5 Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

- Art. 15.6. Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.
- **Art. 15.7.** Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.
- **Art. 15.8.** L'assemblée annuelle sera tenue au lieu indiqué dans les convocations le 1 ^{er} jeudi du mois de mai à 14 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale sera tenue le jour ouvrable suivant.

Titre IV. Surveillance

Art. 16. Commissaire aux comptes. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires aux comptes nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

- Art. 17. Année Sociale. L'année sociale commence le 1 er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.
- **Art. 18. Bénéfices et réserves.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Art. 19. Dividendes. Pour chaque année comptable de la Société, les détenteurs des Actions Préférentielles ont droit à un dividende préférentiel cumulatif de quatre pour cent (4%) par an pour les Actions Préférentielles, déterminé sur une base journalière (365 jours/an), et calculé sur la valeur nominale des Actions Préférentielles et du Compte Prime d'Emission Actions Préférentielles (le «Dividende Préférentiel»).

Le Dividende Préférentiel sera cumulé et pourra être déclaré chaque année pour autant que la Société dispose de suffisamment de profits distribuables disponibles. Si les Dividendes Préférentiels de l'année ne peuvent être déclarés (en raison de l'insuffisance de profits distribuables), ils seront cumulés et pourront être distribués durant l'année comptable suivante, ou la première année où il existe un profit suffisant à distribuer.

Les détenteurs des Actions Ordinaires ont droit, chaque année comptable, aux profits restants de la Société (le «Dividende Ordinaire»), mais aucun dividende ne sera payé aux détenteurs des Actions Ordinaires tant que tous les droits aux Dividendes Préférentiels des détenteurs des Actions Préférentielles de l'année en cours et des années précédentes n'ont pas été acquittés.

Le conseil d'administration peut décider de procéder au paiement d'un ou de plusieurs acomptes sur dividendes concernant les Actions Préférentielles («Acompte sur Dividendes Préférentiels») et les Actions Ordinaires («Acompte sur Dividendes Ordinaires»), à condition d'établir un bilan intérimaire indiquant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution. La déclaration d'Acompte sur Dividende Préférentiels devrait être limitée aux Dividendes Préférentiels accumulés sur les Actions Préférentielles au jour où la décision de distribuer un tel dividende est prise. L'Acompte sur Dividendes Ordinaires se limite aux profits distribuables excédants le profit nécessaire à l'Acompte sur Dividendes Préférentiels jusqu'à la fin de l'année comptable. Chaque gérant peut, de manière discrétionnaire, demander que ce bilan intérimaire soit revu par un réviseur d'entreprises aux frais de la Société.

Le montant total distribué ne doit pas excéder le montant total des profits distribuables réalisés depuis la fin du dernier exercice social, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et diminué des pertes reportées et somme à allouer à une réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Titre VI. Dissolution - Liquidation

Art. 20. Dissolution et liquidation. La Société ne pourra être dissoute que sur décision adoptée par l'assemblée générale des actionnaires. La liquidation sera effectué par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui détermineront leurs pouvoirs et fixeront leur rémunération.



Suivant la dissolution de la Société, sous réserve du paiement des créanciers de la Société et de la disponibilité des fonds, les détenteurs des Actions Préférentielles ont un droit préférentiel au remboursement de leur apport (comprenant notamment les Actions Préférentielles et le Compte de Prime d'Emission des Actions Préférentielles) et du Dividende Préférentiel cumulé ou déclaré mais non encore payé.

Les détenteurs des Actions Ordinaires n'ont pas de droit préférentiel au remboursement de leur apport tant que tous les droits de remboursement des détenteurs des Actions Préférentielles n'ont pas été exécutés. S'il n'y a pas de fonds suffisants pour payer entièrement le droit préférentiel de remboursement des Actions Préférentielles, les fonds disponibles seront alloués au prorata des droits de remboursement. Les détenteurs des Actions Ordinaires ont droit à l'entièreté des bonis de liquidation de la Société après que les détenteurs des Actions Préférentielles aient obtenu le payement de leur droit au remboursement. Les détenteurs des Actions Préférentielles sont donc exclus de tout excédant de liquidation de la Société après obtention du payement de leur droit au remboursement.

En cas de pertes, ces pertes sont supportées premièrement par les détenteurs des Actions Ordinaires, et ensuite, si nécessaire, par les détenteurs des Actions Préférentielles.

Titre VII. Dispositions générales

Art. 21. Référence à la Loi. Pour tous les points non expressément prévus par les présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Coûts

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élèvent approximativement à trois mille deux cents euros (EUR 3.200,-).

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare par la présente que sur demande des parties comparantes, le présent document a été établi en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, passé à Howald (Grand-Duché du Luxembourg), date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Puel, Houllé, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 novembre 2013. Relation: EAC/2013/15302. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITON CONFORME.

Référence de publication: 2014018689/620.

(140022119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2014.

Pentair Holdings, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.421.269,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 81.548.

Il résulte des résolutions écrites de l'associé unique de la Société en date du 5 février 2014 que Madame Angela Lageson a démissionné de sa position de gérante de la Société avec effet au 1 er janvier 2014.

Il est décidé de nommer comme gérants de la Société avec effet au 1 er janvier 2014 pour une durée indéterminée:

- Madame Marjorie Allo, née le 19 novembre 1967 à Paris, France, résidant professionnellement au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;
- Monsieur Christophe Maillard, né le 7 mars 1974, à Saint-Quentin, France, résidant professionnellement au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;
- Monsieur Benjamin Peric, né le 22 juillet 1978 à Exeter, Royaume-Uni, résidant professionnellement au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg; et
- Monsieur Mark Charles Borin, né le 30 mars 1967 à Wayne County, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnel-lement au 6425, Ranier Lane North, MN 55 311 Maple Grove, Etats-Unis d'Amérique.

Par conséquent, le conseil de gérance de la Société est maintenant composé comme suit:

- Michael G. Meyer, comme gérant de la Société;
- Marjorie Allo, comme gérante de la Société;
- -Christophe Maillard, comme gérant de la Société.
- Benjamin Peric, comme gérant de la Société; et



- Mark Charles Borin, comme gérant de la Société.

Le 6 Février 2014.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2014019815/28.

(140024461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2014.

A Ebco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 50.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll. R.C.S. Luxembourg B 178.425.

En date du 18 décembre 2013, les cessions de parts suivantes ont eu lieu:

- l'associé Agate LP, avec siège social au Don Street, Waterloo House, First Floor, JE1 1AD St. Helier, Jersey, a transféré 150,405 parts sociales de catégorie B1; 178,312 parts sociales de catégorie B2; 241,252 parts sociales de catégorie B3; 152,731 parts sociales de catégorie B4 à Intropica Limited, avec siège social au 2, More London Riverside, SE1 2JT Londres, Royaume Uni, qui les acquiert.
- l'associé Spur Delta PC représentée par Spur PCC, avec siège social à Don Street, Waterloo House, First Floor, JE1 1AD St. Helier, Jersey, a transféré 24,621 parts sociales de catégorie B1; 34,361 parts sociales de catégorie B2; 47,899 parts sociales de catégorie B3; 26,639 parts sociales de catégorie B4 à Intropica Limited, précité, qui les acquiert;
- l'associé Spur Beta PC représentée par Spur PCC, avec siège social à Don Street, Waterloo House, First Floor, JE1 1AD St. Helier, Jersey, a transféré 26,551 parts sociales de catégorie B1; 35,550 parts sociales de catégorie B2; 48,059 parts sociales de catégorie B3; 28,415 parts sociales de catégorie B4 à Intropica Limited, précité, qui les acquiert;
- l'associé Spur Epsilon PC représentée par Spur PCC, avec siège social à Don Street, Waterloo House, First Floor, JE1 1AD St. Helier, Jersey, a transféré 20,763 parts sociales de catégorie B1; 31,984 parts sociales de catégorie B2; 47,580 parts sociales de catégorie B3; 23,087 parts sociales de catégorie B4 à Intropica Limited, précité, qui les acquiert;
- l'associé Natalie Catherine Kolbe, avec adresse au 9, Gayre Drive, 2031 Sandown, Johannesburg, Afrique du Sud, a transféré 41,985 parts sociales de catégorie A1; 45,061 parts sociales de catégorie A2; 49,337 parts sociales de catégorie A3; 42,622 parts sociales de catégorie A4 à Intropica Limited, précité, qui les acquiert
- l'associé Adiba Ighodaro, avec adresse au 16, Lindsay Square, SWIV 3SB London, Royaume-Uni, a transféré 44,926 parts sociales de catégorie B1; 46,129 parts sociales de catégorie B2; 49,544 parts sociales de catégorie B3; 44,926 parts sociales de catégorie B4 à Intropica Limited, précité, qui les acquiert
- l'associé Stuart David Michael Grylls, avec adresse au 3A, Cambridge Park, TW1 2PF Twickenham, Royaume-Uni, a transféré 44,202 parts sociales de catégorie B1; 36,111 parts sociales de catégorie B2; 49,017 parts sociales de catégorie B3; 39,071 parts sociales de catégorie B4 à Intropica Limited, précité, qui les acquiert
- l'associé Richard Henry Phillips, avec adresse au 40, Greenhill, B60 1BL Blackwell, Bromsgrove, Royaume-Uni, a transféré 16,904 parts sociales de catégorie B1; 29,606 parts sociales de catégorie B2; 47,260 parts sociales de catégorie B3; 19,535 parts sociales de catégorie B4 à Intropica Limited, précité, qui les acquiert
- l'associé Peter Schmid, avec adresse au 8, Pinecote Drive, SL5 9PS Sunningdale, Berkshire, Royaume-Uni, a transféré 7,257 parts sociales de catégorie B1; 23,661 parts sociales de catégorie B2; 46,462 parts sociales de catégorie B3; 10,656 parts sociales de catégorie B4 à Intropica Limited, précité, qui les acquiert
- l'associé Neil Brown, avec adresse au 4, Bridge Place, Davis House, Flat 1202, SW1V 1AF London, Royaume-Uni, a transféré 48,224 parts sociales de catégorie B1; 48,645 parts sociales de catégorie B2; 49,840 parts sociales de catégorie B3; 48,224 parts sociales de catégorie B4 à Intropica Limited, précité, qui les acquiert
- l'associé Michael Andrew Simon Till, avec adresse au 2695, Avenida Libertador, 12 th Floor, 1425 Buenos Aires, Argentine, a transféré 33,839 parts sociales de catégorie B1; 11,285 parts sociales de catégorie B2; 47,260 parts sociales de catégorie B3; 19,535 parts sociales de catégorie B4 à Intropica Limited, précité, qui les acquiert
- l'associé Mark William Lane Richards, avec adresse au 133, Turney Road, SE21 7JB Dulwich Village, London, Royaume-Uni, a transféré 26,551 parts sociales de catégorie B1; 35,550 parts sociales de catégorie B2; 48,059 parts sociales de catégorie B3; 28,415 parts sociales de catégorie B4 à Intropica Limited, précité, qui les acquiert
- l'associé Knut Torbjorn Caesar, avec adresse au 23, Burstead Close, KT11 2NL Cobham, Surrey, Royaume-Uni, a transféré 29,129 parts sociales de catégorie B1; 46,462 parts sociales de catégorie B3; 10,656 parts sociales de catégorie B4 à Intropica Limited, précité, qui les acquiert
- l'associé John Van Wyk, avec adresse au 35, Winstone Avenue, 2196 Hyde Park, Johannesburg, Afrique du Sud, a transféré 13,045 parts sociales de catégorie A1; 27,228 parts sociales de catégorie A2; 46,941 parts sociales de catégorie A3; 15,983 parts sociales de catégorie A4 à Intropica Limited, précité, qui les acquiert



- l'associé James Murray Grant, avec adresse au Forge Hill, Ardaraich House, TN27 0SJ Pluckley, Kent, Royaume-Uni, a transféré 28,480 parts sociales de catégorie B1; 36,739 parts sociales de catégorie B2; 48,219 parts sociales de catégorie B3; 30,191 parts sociales de catégorie B4 à Intropica Limited, précité, qui les acquiert
- l'associé David Ross Standen Morley, avec adresse au 19, Onslow Road, TW10 6QH Richmond, Surrey, Royaume-Uni, a transféré 40,730 parts sociales de catégorie B1; 42,928 parts sociales de catégorie B2; 23,087 parts sociales de catégorie B4 à Intropica Limited, précité, qui les acquiert
- l'associé Daniel Paul Fletcher, avec adresse au 82, Oakwood Court, Abbotsbury Road, W14 8JF London, Royaume-Uni, a transféré 11,856 parts sociales de catégorie B2 et 45,504 parts sociales de catégorie B3 à Intropica Limited, précité, qui les acquiert
- -l'associé Christopher James Mckenzie Coles, avec adresse au Short Street, Chalcot Coach House, BA13 4AA Chapmansdlate, Westbury, Wilts, Royaume-Uni, a transféré 31,967 parts sociales de catégorie B1; 36,243 parts sociales de catégorie B2; 48,378 parts sociales de catégorie B3; 31,967 parts sociales de catégorie B4 à Intropica Limited, précité, qui les acquiert
- l'associé Alistair Angus Mackintosh, avec adresse au Dippenhall, Dippenhall House, GU10 5EB Farnham, Surrey, Royaume-Uni, a transféré 14,207 parts sociales de catégorie B1; 22,695 parts sociales de catégorie B2; 46,781 parts sociales de catégorie B3; 14,207 parts sociales de catégorie B4 à Intropica Limited, précité, qui les acquiert
- l'associé Paul William Owers, avec adresse au The Bramblings, RH177AW The Green, Horsted Keynes, West Sussex, Royaume-Uni, a transféré 31,967 parts sociales de catégorie B1; 36,243 parts sociales de catégorie B2; 48,378 parts sociales de catégorie B3; 31,967 parts sociales de catégorie B4 à Intropica Limited, précité, qui les acquiert
- l'associé Benview Limited, avec siège social au Craigmuir Chambers, Road Town, Tortola, lles Vierges Britanniques, a transféré 41,985 parts sociales de catégorie B1; 45,061 parts sociales de catégorie B2; 49,337 parts sociales de catégorie B3; 42,622 parts sociales de catégorie B4 à Intropica Limited, précité, qui les acquiert

En conséquence, les associés de la société sont les suivants:

- Intropica Limited, précité, avec 662,708 parts sociales de catégorie B1, 742,959 parts sociales de catégorie B2, 1,055,291 parts sociales de catégorie B3; 625,931 parts sociales de catégorie B4, 55,030 parts sociales de catégorie A1; 72,289 parts sociales de catégorie A2; 96,278 parts sociales de catégorie A3; 58,605 parts sociales de catégorie A4 et 200,000 parts sociales de catégorie C;
- Agate LP, précité, avec 99,595 parts sociales de catégorie B1, 71,688 parts sociales de catégorie B2, 8,748 parts sociales de catégorie B3; 97,269 parts sociales de catégorie B4;
- Spur Delta PC représentée par Spur PCC, précité, avec 25,379 parts sociales de catégorie B1, 15,639 parts sociales de catégorie B2, 2,101 parts sociales de catégorie B3; 23,361 parts sociales de catégorie B4;
- Spur Beta PC représentée par Spur PCC, précité, avec 23,449 parts sociales de catégorie B1, 14,450 parts sociales de catégorie B2, 1,941 parts sociales de catégorie B3; 21,585 parts sociales de catégorie B4;
- Spur Epsilon PC représentée par Spur PCC, précité, avec 29,237 parts sociales de catégorie B1, 18,016 parts sociales de catégorie B2, 2,420 parts sociales de catégorie B3; 26,913 parts sociales de catégorie B4;
- Natalie Catherine Kolbe, précité, avec 8,015 parts sociales de catégorie A1; 4,939 parts sociales de catégorie A2; 663 parts sociales de catégorie A3; 7,378 parts sociales de catégorie A4;
- Adiba Ighodaro, précité, avec 5,074 parts sociales de catégorie B1, 3,871 parts sociales de catégorie B2, 456 parts sociales de catégorie B3; 5,074 parts sociales de catégorie B4;
- Stuart David Michael Grylls, précité, avec 5,798 parts sociales de catégorie B1, 13,889 parts sociales de catégorie B2, 983 parts sociales de catégorie B3; 10,929 parts sociales de catégorie B4;
- Richard Henry Phillips, précité, avec 33,096 parts sociales de catégorie B1, 20,394 parts sociales de catégorie B2, 2,740 parts sociales de catégorie B3; 30,465 parts sociales de catégorie B4;
- Peter Schmid, précité, avec 42,743 parts sociales de catégorie B1, 26,339 parts sociales de catégorie B2, 3,538 parts sociales de catégorie B3; 39,344 parts sociales de catégorie B4;
- Neil Brown, précité, avec 1,776 parts sociales de catégorie B1, 1,355 parts sociales de catégorie B2, 160 parts sociales de catégorie B3; 1,776 parts sociales de catégorie B4;
- Michael Andrew Simon Till, précité, avec 16,161 parts sociales de catégorie B1, 38,715 parts sociales de catégorie B2, 2,740 parts sociales de catégorie B3; 30,465 parts sociales de catégorie B4;
- Mark William Lane Richards, précité, avec 23,449 parts sociales de catégorie B1, 14,450 parts sociales de catégorie B2, 1,941 parts sociales de catégorie B3; 21,585 parts sociales de catégorie B4;
- Knut Torbjorn Caesar, précité, avec 20,871 parts sociales de catégorie B1, 50,000 parts sociales de catégorie B2, 3,538 parts sociales de catégorie B3; 39,344 parts sociales de catégorie B4;
- John Van Wyk, précité, avec 36,955 parts sociales de catégorie A1, 22,772 parts sociales de catégorie A2, 3,059 parts sociales de catégorie A3; 34,017 parts sociales de catégorie A4;
- James Murray Grant, précité, avec 21,520 parts sociales de catégorie B1, 13,261 parts sociales de catégorie B2, 1,781 parts sociales de catégorie B3; 19,809 parts sociales de catégorie B4;



- David Ross Standen Morley, précité, avec 9,270 parts sociales de catégorie B1, 7,072 parts sociales de catégorie B2, 50,000 parts sociales de catégorie B3; 26,913 parts sociales de catégorie B4;
- Daniel Paul Fletcher, précité, avec 50,000 parts sociales de catégorie B1, 38,144 parts sociales de catégorie B2, 4,496 parts sociales de catégorie B3; 50,000 parts sociales de catégorie B4;
- Christopher James Mckenzie Coles, précité, avec 18,033 parts sociales de catégorie B1, 13,757 parts sociales de catégorie B2, 1,622 parts sociales de catégorie B3; 18,033 parts sociales de catégorie B4;
- Alistair Angus Mackintosh, précité, avec 35,793 parts sociales de catégorie B1, 27,305 parts sociales de catégorie B2, 3,219 parts sociales de catégorie B3; 35,793 parts sociales de catégorie B4;
- Paul William Owers, précité, avec 18,033 parts sociales de catégorie B1, 13,757 parts sociales de catégorie B2, 1,622 parts sociales de catégorie B3; 18,033 parts sociales de catégorie B4;
- Benview Limited, précité, avec 8,015 parts sociales de catégorie B1, 4,939 parts sociales de catégorie B2, 663 parts sociales de catégorie B3; 7,378 parts sociales de catégorie B4;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Référence de publication: 2014018591/123.

(140022455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2014.

Masbangu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 81.592.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 6 février 2014

- Monsieur Christian Knauff, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, est nommé représentant permanent de Lux Business Management S.à.r.l. en remplacement de Monsieur Gerard VAN HUNEN qui occupait jusqu'alors cette fonction.

Luxembourg, le 6 février 2014.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014019703/15.

(140025020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2014.

Cardaim S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34B, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 118.706.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2013.

M. François BOUCARD

Administrateur

Référence de publication: 2014021380/12.

(140025933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2014.

Bentonwood Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 41.136,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 135.718.

Le bilan de la société au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014021330/12.

(140025859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2014.

Compagnie de Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5810 Hesperange, 43, rue de Bettembourg. R.C.S. Luxembourg B 168.251.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2014.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014021370/14.

(140025313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2014.

Color Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 177.609.

L'an deux mille treize, le trente et un décembre,

par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Cidron Speccolor AB, une company constituée et existant sous les lois de Suède, immatriculée auprès du Swedish Companies Registration Office sous le numéro 556715-4199, (ci-après l'«Associé Unique»),

ici représentée par Madame Monica Morsch, avec adresse professionnelle à 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Vantan, le 2 décembre 2013.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associée unique de Color Holding S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 177609, constituée suivant acte notarié en date du 17 mai 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 1713 du 17 juillet 2013.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a ensuite requis le notaire soussigné de prendre acte de ses résolutions comme suit:

Première résolution:

L'Associé Unique décide de destituer:

- Madame Ingrid Moinet, née le 5 décembre 1975 à Bastogne, Belgique, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, et
- Madame Noëlla Antoine, née le 11 janvier 1969 à Saint-Pierre, Belgique avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

comme gérants de classe A de la Société avec effet au 31 décembre 2013 à 23.59 heures.

- Madame Jean Le Creurer, née le 10 février 1971 à Dublin, Irlande, avec adresse professionnelle au 26, Esplanade, St Helier, Jersey JE2 3QA,
- Madame Lynda Elliott, née le 4 avril 1956 à Jersey, avec adresse professionnelle au 26, Esplanade, St Helier, Jersey JE2 3QA,

comme gérants de classe B de la Société avec effet au 31 décembre 2013 à 23.59 heures.



Deuxième résolution:

- L'Associé Unique décide d'accepter, avec effet au 31 décembre 2013 à 23.59 heures, la démission de Madame Wilhelmina von Alwyn-Steennis, administrateur, née le 29 août 1967 à Rotterdam, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg,

en tant que gérant de classe B de la Société et de nommer Madame Wilhelmina von Alwyn-Steennis, prénommée, en tant que gérant de classe A de la Société.

Troisième résolution:

L'Associé Unique décide de nommer, avec effet au 31 décembre 2013 à 23.59 heures, les personnes suivantes comme nouveaux gérants de la Société pour une durée illimitée:

Gérants de classe B:

- a) Monsieur Andreas Demmel, né le 11 avril 1969 à Munich, Allemagne, avec adresse professionnelle au 7, rue Lou Hemmer à L-1748 Luxembourg-Findel,
- b) Monsieur Ganash Lokanathen, né le 5 juillet 1978 in Pahang, Malaysia, avec adresse professionnelle au 7, rue Lou Hemmer à L-1748 Luxembourg-Findel.

Quatrième résolution:

L'Associé Unique décide de renommer dans les versions anglaise et française des statuts de la Société la section Gérance/Management comme suit:

Version anglaise:

"Management, Powers and Representations"

Version française:

«Conseil de Gérance, Pouvoirs et Représentations»

Cinquième résolution:

L'Associé Unique décide de modifier, dans les versions anglaise et française, l'article 14 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

Version anglaise:

"Art. 14. The Company will be managed by one or more managers ("Managers") who shall be appointed by a Share-holder's Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

If the Company has at the relevant time only one Manager, he is referred to in these Articles as a "Sole Manager".

If the Company has from time to time more than one Manager, they will constitute a board of managers or conseil de gérance (the "Board of Managers"). In this case, the Board of Managers will be composed of one or more class A managers (the "Class A Managers") and one or more class B managers (the "Class B Managers").

A Manager may be removed at any time for any legitimate reason by a Shareholder's Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

The Sole Manager, when the Company has only one Manager, and at all other times the Board of Managers, may take all or any action which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholder.

Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the Company is validly bound or represented towards third parties by:

- if the Company has a Sole Manager, the sole signature of the Sole Manager;
- if the Company has more than one Manager, the joint signature of any one Class A Manager and of any one Class B Manager;
- the sole signature of any person to whom such power has been delegated in accordance with paragraph 7 of this Article.

The Sole Manager or, if the Company has more than one Manager, any one Class A Manager and any one Class B Manager acting jointly, may delegate any of their powers for specific tasks to one Manager and/or one or more ad hoc agents and will determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Meetings of the Board of Managers ("Board Meetings") may be convened by any Manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.



A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a "Manager's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for morethan one other Manager at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Managers are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under paragraph 12 of this Article.

The Board of Managers can only validly debate and take decisions if at least one of the Class A Managers and one of the Class B Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority, including the favourable vote of at least one Class A Manager and at least one Class B Manager.

A Manager or his Manager's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of conference telephone, video conference or similar form of communications equipment provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of directors (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.

A resolution in writing signed by all the Managers (or in relation to any Manager, his Manager's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned.

The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Manager present at the Meeting."

Version française:

« **Art. 14.** La Société sera administrée par un ou plusieurs gérants (les "Gérants") qui seront nommés par une Résolution de l'Associé prise conformément à la Loi Luxembourgeoise et aux présents Statuts.

Si la Société est administrée à un moment par un Gérant unique, il sera désigné dans les présents Statuts comme "Gérant Unique".

Si la Société est administrée de temps en temps par plus qu'un Gérant, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance"). Dans ce cas, le Conseil de Gérance sera composé d'un ou plusieurs gérants de catégorie A (les "Gérants de Catégorie A") et d'un ou plusieurs gérants de catégorie B (les "Gérants de Catégorie B").

Un Gérant pourra être révoqué à tout moment pour cause légitime par une Résolution de l'Associé prise conformément à la Loi Luxembourgeoise à aux présents Statuts.

Le Gérant Unique, si la Société ne détient qu'un seul Gérant, et dans tous les autres cas le Conseil de Gérance, a tous pouvoirs pour prendre toutes les mesures nécessaires ou utiles pour réaliser tout objet de la Société, sous réserve de celles qui suivant la Loi Luxembourgeoise ou les présents Statuts doivent être décidées par l'Associé.

Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des présents Statuts, la Société est valablement engagée ou représentée vis-à-vis des tiers par:

- si la Société a un Gérant Unique, la signature unique de ce Gérant Unique;
- si la Société a plusieurs Gérants, la signature conjointe de tout Gérant de Catégorie A et de tout Gérant de Catégorie 3:
 - la signature unique de toute personne à qui un tel pouvoir a été délégué conformément à l'alinéa 7 de cet Article.

Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants dans la Société, tout Gérant de Catégorie A et tout Gérant de Catégorie B agissant conjointement, peuvent déléguer toute partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc et déterminera les pouvoirs d'un tel mandataire, ses responsabilités et sa rémunération (le cas échéant), la durée de la période de son mandat et toute autre condition pertinente de son mandat.

Les réunions du Conseil de Gérance (les "Réunions du Conseil") peuvent être convoquées par tout Gérant par une convocation dans un délai raisonnable. Le Conseil de Gérance peut nommer un président.

Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil sans respecter tout ou partie des exigences et formalités de convocation si tous les Gérants ont renoncé aux exigences et formalités de convocation en question que ce soit par écrit ou, lors de la Réunion du Conseil concernée, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

Un Gérant peut nommer un autre Gérant (et seulement un gérant) pour le représenter (le "Représentant du Gérant") lors d'une Réunion du Conseil, participer, délibérer, voter et accomplir toutes ses fonctions en son nom lors de la Réunion du Conseil. Un Gérant peut représenter plusieurs autres Gérants à une Réunion du Conseil à la condition que (sans préjudice quant à tout quorum requis) au moins deux Gérants soient présents physiquement à une Réunion du Conseil tenue en personne ou participe en personne à une Réunion du Conseil tenue en vertu de l'alinéa 12 de cet Article.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à la majorité simple, comprenant le vote favorable d'au moins un Gérant de Catégorie A et d'au moins un Gérant de Catégorie B.



Un Gérant ou le Représentant d'un Gérant peuvent valablement participer à une Réunion du Conseil par voie d'utilisation de conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire à condition que toutes les personnes participant à une telle réunion soient en mesure de s'entendre et de parler tout au long de la réunion. Une personne participant de cette manière est réputée être présente en personne à la réunion et devra être comptée dans le quorum et sera autorisée à voter. Sous réserve de la Loi Luxembourgeoise, toutes les affaires qui sont traitées de cette manière par les Gérants seront réputés, pour les besoins des présents Statuts, valables et effectivement conclues à une Réunion du Conseil, nonobstant le fait qu'un nombre inférieur de Gérants (ou leurs représentants) tels que requis pour constituer un quorum aient été physiquement présents au même endroit.

Une résolution écrite, signée par tous les Gérants (ou s'agissant de tout Gérant, le Représentant du Gérant) est valable et effective comme si elle avait été adoptée à une Réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et pourra consister en un ou plusieurs document(s) ayant le même contenu et signé(s) par ou au nom des Gérants concernés.

Les procès-verbaux d'une Réunion du Conseil devront être signés et les extraits de ces procès-verbaux pourront être certifiés par tout Gérant présent à la Réunion du Conseil.»

Sixième résolution:

L'Associé Unique note que l'adresse de Madame Wilhelmina von Alwyn-Steennis, prénommée, est changée au L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer avec effet au 31 décembre 2013 à 23.59 heures.

Dont acte, fait et passé à L-1748 Luxembourg-Findel, 7 rue Lou Hemmer, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Morsch, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 10 janvier 2014. REM/2014/93. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 4 février 2014.

Référence de publication: 2014020087/169.

(140022830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2014.

AMCI Worldwide S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 776.834,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 139.094.

Les comptes annuels consolidé au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2014.

Stijn CURFS

Mandataire

Référence de publication: 2014021303/13.

(140025712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2014.

PHM Topco 21 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 181.673.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales, signé en date du 3 février 2014, que la société Pamplona Investments Partners I LP, ayant son siège social à 94, Solaris Avenue, Camana Bay, KY1- 1108 Grand Cayman, Iles Caïmanes a cédé un million deux cents cinquante mille (1.250.000) parts sociales de la Société qu'elle détenait, à Pamplona Capital Partners III LP, ayant son siège social à 94, Solaris Avenue, Camana Bay, KY1-1108 Grand Cayman, Iles Caïmanes et immatriculée au Registrar of Exempted Limited Partnership sous le numéro QH-49170 de sorte que, suite à ce transfert:

- Pamplona Investments Partners I LP, précitée, ne détient désormais aucune part sociale de la Société;
- Pamplona Capital Partners III LP précitée, détient désormais un million deux cents cinquante mille (1.250.000) parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Fait à Luxembourg, le 6 février 2014.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2014019820/20.

(140024427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2014.

Sparrowhawk Properties 403 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 165.207.

Il est à noter que le siège social de l'associé unique, Sparrowhawk Capital Partners IN LP, se trouve à présent au 9, Castle Street, Elizabeth House, JE2 3RT, St Helier, Jersey.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 Février 2014.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2014019867/14.

(140024867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2014.

Dailux SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1947 Luxembourg, 13, rue Joseph Leydenbach.

R.C.S. Luxembourg E 5.266.

STATUTEN

Das Jahr zweitausendvierzehn, den 22. Januar

- 1) Frau Samira Diabi wohnhaft 15 rue Beatrix de Bourbon L-1225 Luxemburg
- 2) AALIA S.A. mit Sitz 15, rue Beatrix de Bourbon L-1225 Luxemburg

Erklären eine Gesellschaft bürgerlichen Rechts zu gründen.

- Art. 1. Das Unternehmen ist ein Familienunternehmen. Es geht um den Erwerb und die Verwaltung von einem oder mehreren Gebäuden. Seine Aktivität ist ausschließlich auf die Vermögensverwaltung beschränkt unter Ausschluss einer gewerblichen Tätigkeit.
 - Art. 2. Die Gesellschaft trägt den Namen DAILUX SCI
- Art. 3. Gesellschaft wird für einen Zeitraum von 30 Jahren gegründet. Sie kann nach Ablauf der ersten 30 Jahre um eine zu bestimmende Periode verlängert werden und zwar durch den bloßen Willen der Aktionäre. Es ist möglich die Gesellschaft vorher aus schwerwiegenden Gründen aufzulösen.
 - Art. 4. Der Hauptsitz befindet sich in in Luxemburg.

Er kann zu jedem Moment durch einfache Entscheidung der Verwalter in einen anderen Ort des Großherzogtums oder auch ins Ausland verlegt werden.

Art. 5. Das voll eingezahlte Grundkapital setzt sich zusammen aus 100 Anteilen zu je 50€ Nominalwert. Diese Anteile werden wie folgt gezeichnet:

 1) Frau Samira Diabi
 1 Anteil

 2) Aalia S.A
 99 Anteile

Jeder Anteil ist unteilbar in Bezug auf die Gesellschaft.

Art. 6. Die Übertragung der Anteile kann durch einen notariellen Kaufvertrag oder durch einen Privatverkauf, welcher aber trotzdem im Memorial veröffentlicht werden muss, übertragen und zwar unter Respektierung von Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches.

Die Aktien sind frei übertragbar zwischen den Anteilseignern.

Sie können nicht auf Dritte übertragen werden ohne einstimmige Zustimmung aller Anteilseigner.

Die Gründungspartner haben ein Vorkaufsrecht für den Erwerb der Anteile.

Art. 7. Das Unternehmen wird nicht durch den Tod von einem oder mehreren Anteilseignern aufgelöst werden, sondern wird weiterhin zwischen den Hinterbliebenen und Erben des verstorbenen Anteilseigners weiterbestehen.

Konkurs, Liquidation oder Insolvenz eines oder mehrerer Anteilseigner beenden die Gesellschaft nicht, sondern sie wird weiterhin bestehen bleiben.



Die Anteilseigner werden in der Ausübung ihrer Rechte durch einen gemeinsamen Bevollmächtigten oder Verwalter vertreten.

Die Rechte und Pflichten eines Anteils bleiben bestehen egal in welcher Hand er sich befindet.

Der Ankauf oder Verkauf von Immobilien muss von allen Anteilseignern unterschrieben werden, sei es durch Vollmacht.

- Art. 8. Jeder Anteil hat das gleiche Stimmrecht sowie die gleichen Rechte und Pflichten.
- Art. 9. In den Beziehungen zwischen den Anteilseignern und gegenüber Gläubigern der Gesellschaft haften die Anteilseigner für die Verbindlichkeiten der Gesellschaft jeweils im Verhältnis zu der Zahl an Anteilen welche er besitzt.
- **Art. 10.** Das Unternehmen wird von einem Verwalter oder Geschäftsführer verwaltet werden, ob Gesellschafter oder nicht, von der Versammlung der Anteilseigner mit absoluter Mehrheit ernannt.

Jeder Anteil gibt das Recht auf eine Stimme.

- Art. 11. Die Anteilseigner treffen sich jährlich in einer Hauptversammlung. Das Datum, Zeit und Ort der die Sitzung und die Tagesordnung werden in einer Bekanntmachung an die Anteilseigner mitgeteilt.
 - Art. 12. Das Wirtschafsjahr entspricht dem Kalenderjahr.
- Art. 13. Die Versammlung der Anteilseigner genehmigt die Jahresabschlüsse sowie den Bericht des Verwalters oder Geschäftsführers.
- **Art. 14.** Die Liquidation der Gesellschaft wird durch den Geschäftsführer nach Genehmigung durch die absolute Mehrheit der Anteilseigner ausgeführt werden.

Unterschrien in Luxemburg am 10. März 2014 in zweifacher Ausführung.

Außerordentliche Hauptversammlung

Die Anteilseigner der DAILUX SCI ernennen einstimmig auf unbestimmte Zeit Madame Samira Diabi als alleinige Geschäftsführerin durch deren Unterschrift die Gesellschaft unter allen Umständen wirksam vertreten ist.

Die Sitz des Unternehmens ist an der Nummer 13, rue Joseph Leydenbach in L-1947 Luxemburg.

Luxemburg am 22. Januar 2014.

Samira Diabi

Geschäftsführerin

Référence de publication: 2014018757/63.

(140021903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2014.

Elbit Ultrasound (Luxembourg) B.V./S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 157.584.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2014.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2014021444/13.

(140026086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2014.

First London European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 122.193.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014021495/9.

(140025992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2014.



Fedmar Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 108.799.

Les comptes annuels au 31-12-2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Référence de publication: 2014021485/9.

(140025910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2014.

Marco Polo Pharmaceuticals S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 145.655.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue à Luxembourg en date du vendredi 31 janvier 2014 que:

- 1 L'Assemblée a pris acte de la démission avec effet immédiat de sa fonction d'administrateur de Monsieur Frédéric COLLOT.
 - 2 L'Assemblée a décidé de nommer en son remplacement, à la fonction d'administrateur, la personne suivante:

Monsieur Philippe NAVEAUX, comptable, demeurant à L-2163 Luxembourg, 29, Avenue Monterey.

Le nouvel administrateur termine le mandat de son prédécesseur qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 7 février 2014.

Pour extrait conforme

Un Mandataire

Référence de publication: 2014019720/20.

(140024625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2014.

Winch Italy Holdings 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 173.724.

In the year two thousand and thirteen, on seventeenth of December.

Before us Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of Winch Italy Holdings 2 S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary, of 18 December 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 277 of 5 February 2013 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 173.724 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of the undersigned notary, of 24 January 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 688 of 21 March 2013.

The meeting was declared open by Me Philip BASLER-GRETIC, lawyer, with professional address in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Me Paul LANOIS, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Me Kadir SARIKAN, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

Agenda

- 1 To increase the issued capital of the Company by an amount of eighty-three thousand nine hundred six euro (EUR 83,906.-) so as to raise it from its present amount of sixty-six thousand three hundred euro (EUR 66,300.-) to one hundred fifty thousand two hundred six euro (EUR 150,206.-).
- 2 To issue nine thousand three hundred twenty-three (9,323) new class B shares, nine thousand three hundred twenty-three (9,323) new class C shares, nine thousand three hundred twenty-three (9,323) new class D shares, nine thousand



three hundred twenty-three (9,323) new class E shares, nine thousand three hundred twenty-three (9,323) new class F shares, nine thousand three hundred twenty-three (9,323) new class G shares, nine thousand three hundred twenty-three (9,323) new class H shares, nine thousand three hundred twenty-three (9,323) new class I shares and nine thousand three hundred twenty-two (9,322) new class J shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

- 3 To acknowledge the waiver by all the existing shareholders of the Company of their preferential subscription rights and to accept subscription for these new shares by Winch Capital 2 FCPR, and to accept full payment in cash for these new shares.
- 4 To amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.
 - 5 Miscellaneous.
- (ii) That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.
- (iii) That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.
- (iv) That the whole issued capital was represented at the meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened.
 - (v) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.
 - (vi) That the general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to increase the issued capital of the Company by an amount of eighty-three thousand nine hundred six euro (EUR 83,906.-) so as to raise it from its present amount of sixty-six thousand three hundred euro (EUR 66,300.-) to one hundred fifty thousand two hundred six euro (EUR 150,206.-).

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to issue nine thousand three hundred twenty-three (9,323) new class B shares, nine thousand three hundred twenty-three (9,323) new class C shares, nine thousand three hundred twenty-three (9,323) new class E shares, nine thousand three hundred twenty-three (9,323) new class E shares, nine thousand three hundred twenty-three (9,323) new class G shares, nine thousand three hundred twenty-three (9,323) new class H shares, nine thousand three hundred twenty-three (9,323) new class I shares and nine thousand three hundred twenty-two (9,322) new class J shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

Third resolution

The general meeting of shareholders acknowledged that all existing shareholders of the Company had decided to waive their preferential subscription rights with respect to these new shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared Winch Capital 2 FCPR, a French fonds commun de placement represented by its general partner, Edmond de Rothschild Investment Partners, a société par actions simplifiée governed by the laws of France, having its registered office at 47, rue du Faubourg Saint-Honoré, F-75008 Paris, registered with the Paris Register of Commerce and Companies under number 444 071 989 (the "Subscriber"), represented by Me Philip BASLER-GRETIC, aforementioned, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 16 December 2013, which proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Subscriber declared to subscribe for nine thousand three hundred twenty-three (9,323) new class B shares, nine thousand three hundred twenty-three (9,323) new class C shares, nine thousand three hundred twenty-three (9,323) new class D shares, nine thousand three hundred twenty-three (9,323) new class E shares, nine thousand three hundred twenty-three (9,323) new class F shares, nine thousand three hundred twenty-three (9,323) new class G shares, nine thousand three hundred twenty-three (9,323) new class I shares and nine thousand three hundred twenty-two (9,322) new class J shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share and to fully pay in cash for these shares.

The amount of eighty-three thousand nine hundred six euro (EUR 83,906.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

The general meeting of shareholders resolved to accept said subscription and payment and to allot the said new shares, to the above mentioned Subscriber.



Fourth resolution

The general meeting of shareholders resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

"The issued capital of the Company is set at one hundred fifty thousand two hundred six euro (EUR 150,206.-) divided into ten (10) classes of shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, which are divided into:

- thirty-one thousand (31,000) class A shares (the "Class A Shares");
- thirteen thousand two hundred forty-six (13,246) class B shares (the "Class B Shares");
- thirteen thousand two hundred forty-six (13,246) class C shares (the "Class C Shares");
- thirteen thousand two hundred forty-five (13,245) class D shares (the "Class D Shares");
- thirteen thousand two hundred forty-five (13,245) class E shares (the "Class E Shares");
- thirteen thousand two hundred forty-five (13,245) class F shares (the "Class F Shares");
- thirteen thousand two hundred forty-five (13,245) class G shares (the "Class G Shares");
- thirteen thousand two hundred forty-five (13,245) class H shares (the "Class H Shares");
- thirteen thousand two hundred forty-five (13,245) class I shares (the "Class I Shares"); and
- thirteen thousand two hundred forty-four (13,244) class | shares (the "Class | Shares").".

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-septième jour de décembre.

Par-devant nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Winch Italy Holdings 2 S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, dont le siège social est au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 18 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 277 du 5 février 2013 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173.724 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 24 janvier 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 688, en date du 21 mars 2013.

L'assemblée a été déclarée ouverte sous la présidence de Me Philip BASLER-GRETIC, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg qui a désigné comme secrétaire Me Paul LANOIS, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Me Kadir SARIKAN, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg. Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital émis de la Société à concurrence de quatre-vingt-trois mille neuf cent six euros (EUR 83.906,-) pour le porter de son montant actuel de soixante-six mille trois cents euros (EUR 66.300,-) à cent cinquante mille deux cent six euros (EUR 150.206,-).

2 Émission de neuf mille trois cent vingt-trois (9.323) nouvelles actions de catégorie B, neuf mille trois cent vingt-trois (9.323) nouvelles actions de catégorie C, neuf mille trois cent vingt-trois (9.323) nouvelles actions de catégorie D, neuf mille trois cent vingt-trois (9.323) nouvelles actions de catégorie E, neuf mille trois cent vingt-trois (9.323) nouvelles actions de catégorie G, neuf mille trois cent vingt-trois (9.323) nouvelles actions de catégorie G, neuf mille trois cent vingt-trois (9.323) nouvelles actions de catégorie I et neuf mille trois cent vingt-deux (9.322) nouvelles actions de catégorie J, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.



- 3 Constat de la renonciation aux droits préférentiels de souscription de tous les actionnaires existants et acceptation de la souscription de ces nouvelles actions par Winch Capital 2 FCPR, à libérer intégralement en espèces.
 - 4 Modification de l'alinéa premier de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.
 - 5 Divers
- (ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.
- (iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par les mandataires, les membres bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.
- (iv) Que l'intégralité du capital émis était représentée à l'assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.
- (v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.
 - (vi) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'augmenter le capital émis de la Société à concurrence de quatrevingt-trois mille neuf cent six euros (EUR 83.906,-) pour le porter de son montant actuel de soixante-six mille trois cents euros (EUR 66.300,-) à cent cinquante mille deux cent six euros (EUR 150.206,-).

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'émettre neuf mille trois cent vingt-trois (9.323) nouvelles actions de catégorie B, neuf mille trois cent vingt-trois (9.323) nouvelles actions de catégorie C, neuf mille trois cent vingt-trois (9.323) nouvelles actions de catégorie E, neuf mille trois cent vingt-trois (9.323) nouvelles actions de catégorie E, neuf mille trois cent vingt-trois (9.323) nouvelles actions de catégorie F, neuf mille trois cent vingt-trois (9.323) nouvelles actions de catégorie H, neuf mille trois cent vingt-trois (9.323) nouvelles actions de catégorie I et neuf mille trois cent vingt-deux (9.322) nouvelles actions de catégorie I, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a constaté que tous les actionnaires existant de la Société ont décidé de renoncer à leur droit préférentiel de souscription en ce qui concerne l'émission de ces nouvelles actions.

Souscription - Paiement

Ensuite a comparu Winch Capital 2 FCPR, un fonds commun de placement français représenté par son gérant Edmond de Rothschild Investment Partners, une société par actions simplifiée de doit français, ayant son siège social 47, rue du Faubourg Saint-Honoré, F-75008 Paris, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 444 071 989 (le «Souscripteur»), représenté par Me Philip BASLERGRETIC, prénommé, domicilié professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 16 décembre 2013, qui, après avoir été signée par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

Le Souscripteur a déclaré souscrire neuf mille trois cent vingt-trois (9.323) nouvelles actions de catégorie B, neuf mille trois cent vingt-trois (9.323) nouvelles actions de catégorie C, neuf mille trois cent vingt-trois (9.323) nouvelles actions de catégorie D, neuf mille trois cent vingt-trois (9.323) nouvelles actions de catégorie E, neuf mille trois cent vingt-trois (9.323) nouvelles actions de catégorie G, neuf mille trois cent vingt-trois (9.323) nouvelles actions de catégorie G, neuf mille trois cent vingt-trois (9.323) nouvelles actions de catégorie I et neuf mille trois cent vingt-deux (9.322) nouvelles actions de catégorie J, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune à libérer intégralement en espèces.

Le montant de quatre-vingt-trois mille neuf cent six euros (EUR 83.906,-) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été apportée au notaire soussigné.

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre lesdites nouvelles actions au Souscripteur indiqué ci-dessus.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier l'alinéa premier de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus.

Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

"Le capital émis de la Société est fixé à cent cinquante mille deux cent six euros (EUR 150.206,-) divisé en dix (10) catégories d'actions, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, divisées comme suit:



- trente et un mille (31.000) actions de catégorie A (les «Actions de Catégorie A»);
- treize mille deux cent quarante-six (13,246) actions de catégorie B (les «Actions de Catégorie B»);
- treize mille deux cent quarante-six (13,246) actions de catégorie C (les «Actions de Catégorie C»);
- treize mille deux cent quarante-cinq (13,245) actions de catégorie D (les «Actions de Catégorie D»);
- treize mille deux cent quarante-cinq (13,245) actions de catégorie E (les «Actions de Catégorie E»);
- treize mille deux cent quarante-cinq (13,245) actions de catégorie F (les «Actions de Catégorie F»);
- treize mille deux cent quarante-cinq (13,245) actions de catégorie G (les «Actions de Catégorie G»);
- treize mille deux cent quarante-cinq (13,245) actions de catégorie H (les «Actions de Catégorie H»);
- treize mille deux cent quarante-cinq (13,245) actions de catégorie I (les «Actions de Catégorie I»); et
- treize mille deux cent quarante-quatre (13,244) actions de catégorie J (les «Actions de Catégorie J»).».

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire soussigné par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: P. BASLER-GRETIC, P. LANOIS, K. SARIKAN, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 19 décembre 2013. Relation: DIE/2013/15621. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 31 janvier 2014.

Référence de publication: 2014018536/219.

(140020933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2014.

Dyamina S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 161.028.

Le bilan de la société au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014021428/12.

(140025808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2014.

First London European Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 122.194.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014021497/9.

(140026026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2014.

DMC Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 163.124.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2014021433/10.

(140025866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2014.

Achten Invest s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5447 Schwebsingen, 1, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 171.598.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2014.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L - 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014021262/14.

(140025953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2014.

Duma Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 118.104.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014021441/10.

(140025345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2014.

E-Tec Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5333 Moutfort, 22, rue de Pleitrange.

R.C.S. Luxembourg B 82.180.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014021443/10.

(140025786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2014.

Entreprise S-D, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4205 Esch-sur-Alzette, 7, rue Lankelz.

R.C.S. Luxembourg B 124.881.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2014021447/10.

(140025871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2014.

Equinix (Luxembourg) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 37.755.227,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 157.463.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2014.

Référence de publication: 2014021448/10.

(140025736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2014.

Equinix (Luxembourg) Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 27.845.203,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 157.466.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2014.

Référence de publication: 2014021449/10.

(140025958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2014.

Erinen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 107.612.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014021459/10.

(140025338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2014.

Virtuous Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5855 Hesperange, 1, rue Jos Sünnen.

R.C.S. Luxembourg B 184.042.

STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the twenty fourth of January,

Before Joseph ELVINGER, Civil Law Notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

Mr Daniel KAIL, born on 25 May 1988 in Kara-Balta (Kirghizstan) residing at 1, rue Jos Sünnen, L-5855 Hesperange,

represented by Sara Lecomte, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given privately to her in London on 20 January 2014,

which proxy, initialled ne varietur by the representative of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the hereinabove stated capacities, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a public limited company, which it declared to establish (the "Company").

Chapter I. - Name, Registered office, Object, Duration.

1. Form, Name.

- 1.1 The Company is hereby formed as a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (and in particular, the amended law dated August 10, 1915 on commercial companies (the "1915 Law") and by the present articles (the "Articles").
 - 1.2 The Company exists under the name of "VIRTUOUS HOLDINGS S.A.".

2. Registered office.

- 2.1 The registered office of the Company is established in Hesperange (Grand Duchy of Luxembourg).
- 2.2 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.
- 2.3 The board of directors of the Company (the "Board of Directors") is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's registered office.



- 2.4 Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Directors.
 - 2.5 The company can open branches in- and outside the country.
- **3. Object.** The object of the Company is the real estate development, in particular the study, development and carrying out of real estate projects as well as the acquisition, sale, lease, brokerage and management of immovable properties and rights.

The company has also as object:

- the development of technological and scientific projects, in particular the promotion of green energy-saving technologies.
- the import, export, diffusion, promotion, distribution and brokerage of various goods and products on the international market.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, movable or immovable transactions which are useful or necessary to the development of its object.

The Corporation's purpose consists also in taking participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents, licences and intellectual property rights, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Corporation has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

4. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Chapter II - Capital

- **5. Capital.** The subscribed capital is set at thirty on thousand euros (EUR 31,000.-), divided into three hundred and ten (310) shares without par value.
- **6. Form of the shares.** The shares are in principle in registered form or in bearer form at the request of the shareholder (s) and subject to legal conditions.
- **7. Payment of shares.** Payments on shares not fully paid up at the time of subscription may be made at the time and upon conditions which the Board of Directors shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid up.

8. Modification of capital - Limitation to the right to transfer the shares.

- 8.1 The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner legally required for amending the Articles.
 - 8.2 The Company can repurchase its own shares within the limits set by law.

Chapter III - Directors, Board of directors, Statutory auditor

9. Board of directors or sole director.

- 9.1 In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members (each a "Director"), who need not be shareholders.
- 9.2 In case the Company is established by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the Company has only one shareholder left, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of either one Director (the "Sole Director") until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder or by at least three Directors. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such a case, the Board of Directors or the Sole Director shall appoint or confirm the appointment of its legal representative in compliance with the 1915 Law.
- 9.3 The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.
- 9.4 In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

10. Meetings of the board of directors.

10.1 The Board of Directors shall elect a chairman (the "Chairman") from among its members. The first Chairman may be appointed by the first general meeting of shareholders. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting.



- 10.2 The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any Director. In case that all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.
- 10.3 The Board of Directors can only validly meet and take decisions if a majority of members is present or represented by proxies.
- 10.4 Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another Director as his proxy. A Director may also appoint another Director to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.
- 10.5 All decisions of the Board of Directors require a simple majority of votes cast. In case of ballot, the Chairman has a casting vote.
- 10.6 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Director being able to hear and to be heard by all other participating directors using this technology, shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.
- 10.7 Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all the Directors in person (résolutions circulaires). Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax or e-mail. These resolutions shall have the same effect and validity as resolutions voted at the Directors' meetings, duly convened. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.
- 10.8 Votes may also be cast by any other means, such as fax, e-mail, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.
- 10.9 The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by all Directors present at the meeting. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

11. General powers of the board of directors.

11.1 The Board of Directors or the Sole Director is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

12. Delegation of powers.

- 12.1 The Board of Directors or the Sole Director may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any member or members of the Board of Directors, directors, managers or other officers who need not be shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the Board shall determine.
- 12.2 The Board of Directors or the Sole Director may also confer all powers and special mandates to any persons who need not to be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.
- **13. Representation of the company.** Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the signatures of any two Directors together or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by any two directors or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

14. Statutory auditor.

14.1 The accounts of the Company are audited by one or more statutory auditor appointed by the General Meeting or by the Sole Shareholder.

Chapter V - General meeting of shareholders

15. Powers of the general meeting of shareholders.

- 15.1 If there is only one shareholder, that sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders and takes the decision in writing.
- 15.2 In case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.
- 15.3 Any general meeting shall be convened by means of convening notice sent to each registered shareholder by registered letter at least fifteen days before the meeting. In case that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.
- 15.4 A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.
- 15.5 The shareholders are entitled to participate to the meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are retransmitted in a continuing way.



- 15.6 Unless otherwise provided by law or by the Articles, all decisions by the ordinary general meeting of shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.
- 15.7 An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of share capital is present or represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.
- 15.8 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased or reduced only with the unanimous consent of all the shareholders and in compliance with any other legal requirement.
- **16. Place and date of the annual general meeting of shareholders.** The annual general meeting of shareholders is held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting on the last Tuesday of May, at 10.30 a.m.
- **17. Other general meetings.** Any Director may convene other general meetings. A general meeting has to be convened at the request of the shareholders which together represent one fifth of the capital of the Company.
- **18. Votes.** Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any general meeting, even the annual general meeting of shareholders, by appointing another person as his proxy in writing.

Chapter VI - Business year, distribution of profits

19. Business year.

- 19.1 The business year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.
- 19.2 The Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Company at least one month prior to the annual general meeting of shareholders to the external auditors who shall make a report containing comments on such documents.

20. Distribution of profits.

- 20.1 Each year at least five per cent of the net profits has to be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and as long as such legal reserve amounts to at least one tenth of the capital of the Company.
- 20.2 After allocation to the legal reserve, the general meeting of shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.
 - 20.3 The Board of Directors may resolve to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Chapter VII - Dissolution, Liquidation

21. Dissolution, Liquidation.

- 21.1 The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles.
- 21.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders.
- 21.3 If no liquidators are appointed by the general meeting of shareholders, the Directors or the Sole Director shall be deemed to be liquidators vis-à-vis third parties.

Chapter VIII - Applicable law

22. Applicable law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law.

Transitory disposition

The first financial year will start on the date of incorporation of the Company and end on 31 December 2014. The first annual general meeting of shareholders will be held in 2015.

Subscription and payment

The Articles having thus been established, the above-named party has subscribed for the three hundred and ten (310) shares:

Daniel KAIL	310 shares
TOTAL	310 shares

All these shares have been fully paid up so that the amount of thirty one thousand euros (EUR 31,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company; as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the 1915 Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.



Estimate of Costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation at about one thousand two hundred euros (EUR 1,200.-).

First extraordinary general meeting of shareholders

The above-named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting of shareholders and have unanimously passed the following resolutions:

- 1. The Company's address is set at 1, rue Jos Sünnen, L-5855 Hesperange.
- 2. The following person has been appointed as Director and Managing Director of the Company for a renewable period of six (6) years; his mandate will terminate immediately after the annual general meeting of shareholders to be held in 2019:
 - Mr Dominique FONTAINE, private employee, residing at 78, rue du Castel B-6700 Arlon.
- 3. STRATEGO INTERNATIONAL Sàrl, with registered office at 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg has been appointed as Statutory Auditor; its mandate will terminate immediately after the annual general meeting of shareholders to be held in 2019

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française de ce qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre janvier,

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU

Monsieur Daniel KAIL, né le 25 mai 1988 à Kara-Balta (Kirghizistan) demeurant 1, rue Jos Sünnen, L-5855 Hesperange, représenté par Sara Lecomte, employée privée demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui-délivrée à Londres en date du 20 janvier 2014,

laquelle procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui. Laquelle comparante, es-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer (la «Société»).

STATUTS

Titre I er - Dénomination, Siège, Objet, Durée

1. Forme, Dénomination.

- 1.1 La Société est une société anonyme luxembourgeoise régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (et en particulier, la loi telle qu'elle a été modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi de 1915»)) et par les présents statuts (les «Statuts»).
 - 1.2 La Société adopte la dénomination «VIRTUOUS HOLDINGS S.A.».

2. Siège social.

- 2.1 Le siège social de la Société est établi à Hesperange (Grand-Duché de Luxembourg).
- 2.2 Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.
- 2.3 Le conseil d'administration de la Société (le «Conseil d'Administration») est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.
- 2.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration.



- 2.5 La société peut ouvrir des succursales dans et en dehors du pays.
- **3. Objet.** La société a pour objet la promotion immobilière, en particulier l'étude, le développement et la réalisation de projets immobiliers ainsi que l'acquisition, la vente, la location, le courtage et la gestion d'immeubles et de droits immobiliers.

La société a également pour objet:

- le développement de projets technologiques et scientifiques, en particulier la promotion de technologies vertes pour économiser l'énergie.
- l'importation, l'exportation, la diffusion, la promotion, la distribution et le courtage de marchandises et produits divers sur le marché international.

La société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, mobilières ou immobilières qui sont utiles ou nécessaires au développement de son objet social.

La société pourra également prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, acquérir des valeurs mobilières et droits par le biais de la participation, la contribution, la prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière et notamment acquérir des brevets, licences et droits de propriété intellectuelle, les gérer et les développer; accorder aux entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt, toute assistance, prêts, avances ou garanties et effectuer toute autre opération.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II - Capital

- **5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en trois cent dix (310) actions sans désignation de valeur nominale.
- **6. Nature des actions.** Les actions sont, en principe, nominatives ou au porteur à la demande des actionnaires et dans le respect des conditions légales.
- **7. Versements.** Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le conseil d'administration déterminera de temps à autres. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

8. Modification du capital.

- 8.1 Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.
 - 8.2 La Société peut procéder au rachat de ses propres actions aux conditions prévues par la loi.

Titre III - Administrateurs, Conseil d'administration, Commissaire aux comptes

9. Conseil d'administration.

- 9.1 En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins (chacun un «Administrateur»), actionnaires ou non.
- 9.2 Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, la Société peut être administrée par un Conseil d'Administration consistant, soit en un Administrateur (l'«Administrateur Unique») jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire, soit par au moins trois Administrateurs. Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi de 1915.
- 9.3 Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.
- 9.4 En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

10. Réunions du conseil d'administration.

- 10.1 Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président (le «Président»). Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.
- 10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.
- 10.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration.



- 10.4 Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.
- 10.5 Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes émis. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.
- 10.6 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu par tous les autres Administrateurs participant et utilisant ce type de technologie, seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.
- 10.7 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement (résolution circulaire). Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature.
- 10.8 Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.
- 10.9 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

11. Pouvoirs généraux du conseil d'administration.

11.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

12. Délégation de pouvoirs.

- 12.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera.
- 12.2 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.
- 13. Représentation de la société. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par deux Administrateurs ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

14. Commissaire aux comptes.

14.1 La Société est contrôlée par un ou plusieurs commissaires aux comptes nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique.

Titre V - Assemblée générale des actionnaires

15. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

- 15.1 S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.
- 15.2 En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.
- 15.3 Toute assemblée générale sera convoquée par voie de lettres recommandées envoyées à chaque actionnaire nominatif au moins quinze jours avant l'assemblée. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication.
- 15.4 Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.
- 15.5 Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions



de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

- 15.6 Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.
- 15.7 Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.
- 15.8 Cependant, la nationalité de la Société peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.
- **16.** Lieu et date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le dernier mardi du mois de mai, à 10 heures 30.
- 17. Autres assemblées générales. Tout Administrateur peut convoquer d'autres assemblées générales. Une assemblée générale doit être convoquée sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.
- **18. Votes.** Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par une autre personne désignée par écrit.

Titre VI - Année sociale, Répartition des bénéfices

19. Année sociale.

- 19.1 L'année sociale commence le premier janvier et fini le trente et un décembre de chaque année.
- 19.2 Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, aux réviseurs d'entreprises qui commenteront ces documents dans leur rapport.

20. Répartition des bénéfices.

- 20.1 Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.
- 20.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.
- 20.3 Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VII - Dissolution, Liquidation

21. Dissolution, Liquidation.

- 21.1 La Société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.
- 21.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.
- 21.3 A défaut de nomination de liquidateurs par l'assemblée générale des actionnaires, les Administrateurs ou l'Administrateur Unique seront considérés comme liquidateurs à l'égard des tiers.

Titre VIII - Loi applicable

22. Loi applicable. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence au jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2014. La première assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra en 2015.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le comparant préqualifié déclare souscrire les trois cent dix (310) actions:

Daniel KAIL	310 actions
TOTAL	310 actions



Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Première assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

- 1. L'adresse de la Société est fixée au 1, rue Jos Sünnen, L-5855 Hesperange.
- 2. Est appelé aux fonctions d'Administrateur et Administrateur-délégué pour une période de six (6) ans renouvelable, son mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'année 2019:

Monsieur Dominique FONTAINE, employé privé, demeurant 78, rue du Castel B-6700 Arlon.

4. Est nommé commissaire aux comptes STRATEGO INTERNATIONAL Sàrl, avec siège social à 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg; son mandat arrivera à échéance lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires qui se tiendra en 2019

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes,

Et après lecture, les comparants prémentionnés, tous connus par le notaire par leurs noms, prénoms, état civil et résidences, ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S.LECOMTE, J.ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 28 janvier 2014. Relation: LAC/2014/4015. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I.THILL.

Référence de publication: 2014018528/435.

(140021615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2014.

Black Diamond CLO 2006-1 (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 115.069.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 Février 2014.

TMF Luxembourg S.A.

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2014021333/13.

(140025593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2014.

Fredifra- SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 59.523.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014021502/9.

(140025793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2014.



Gavalli Properties S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 132.897.

Les comptes annuels au 31-12-2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014021515/9.

(140025909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2014.

R.V. Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 80, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 75.089.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue au siège le 07 février 2014 à 21 heures

- 1. L'assemblée renouvelle les mandats des administrateurs suivants:
- 1. Monsieur Rudy Van Hove, demeurant à B-6600 Bastogne, 27, rue des Remparts, est nommé en qualité d'administrateur. Son mandat prend cours avec effet au 11 mai 2012 et prendra fin à l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille dix-huit.
- 2. Madame Lisiane Lemaire, demeurant à B-6600 Bastogne, 27, rue des Remparts, est nommé en qualité d'administrateur. Son mandat prend cours avec effet au 11 mai 2012 et prendra fin à l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille dix-huit.
- 3. Monsieur Dimitri VAN HOVE, demeurant à B-6600 Bastogne, Rachamps 54 est nommé en qualité d'administrateur. Son mandat prendra cours avec effet au 11 mai 2012 et prendra fin à l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille dixhuit.
 - 2. L'assemblée renouvelle le mandat du commissaire aux comptes:
- 1. Monsieur Marcel DUMONT, demeurant à B-6600 Bastogne, Mageret 370 est nommé commissaire aux comptes. Son mandat prend cours avec effet au 11 mai 2012 et prendra fin à l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille dixhuit.
 - 3. Ratification des décisions prises depuis le 11 mai 2012.

L'Assemblée, après avoir constaté les conditions et modalités de la nomination des administrateurs intervenue au terme de la délibération en date du 11 mai 2012 décide de ratifier la nomination de Madame Lisiane Lemaire, en qualité d'administrateur-délégué, de Messieurs Rudy Van Hove et Dimitri Van Hove, en qualité d'administrateurs et la nomination de Monsieur Marcel Dumont, en qualité de commissaire aux comptes, nominations intervenues lors de ladite décision de l'assemblée générale des actionnaires, et ce selon les modalités définies par l'assemblée générale des actionnaires. L'Assemblée décide de ratifier toutes les décisions du conseil d'administration intervenues depuis le 11 mai 2012.

4. L'assemblée approuve la nomination de Madame Lisiane Lemaire en qualité de présidente du conseil d'administration et en qualité d'administrateur-délégué. Son mandat prend cours avec effet au 11 mai 2012 et prendra fin à l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille dix-huit.

Pour extrait conforme

R.V. LUX S.A.

Référence de publication: 2014019834/35.

(140024674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2014.

SAJA Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 20, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 153.560.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014021777/9.

(140025486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2014.



Nouvelle TEC-Inter S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 76, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 39.027.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014021661/10.

(140025771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2014.

Esquire Capital Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 75.436.

Les comptes annuels au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014021461/10.

(140025342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2014.

D.H.E. Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3562 Dudelange, 21, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 184.086.

STATUTS

L'an deux mille quatorze,

Le vingt-neuf janvier,

Par-devant Maître Carlo GOEDERT, notaire de résidence à Dudelange.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Eric Jean-Marc Pascal HANNIET, gérant de société, né à Yutz (France) le 23 août 1970, demeurant à F-54150 Avril (France), 17, rue de la Libération;
- 2) Monsieur Didier PARISI, désosseur, né à Hayange (France) le 6 mars 1974, demeurant à F-57320 Ferange-Ebersviller (France), 1A, rue des Vergers;
- 3) Madame Estelle Christine PIERRON, serétaire-comptable, née à Metz (France) le 24 décembre 1975, demeurant à F-57320 Ferange-Ebersviller (France), 1A, rue des Vergers,

Lesquels comparants agissant ès-qualités ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux.

- **Art. 1** er . Il est formé par les présentes entre les comparants une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.
- **Art. 2.** La société a pour objet social, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, pour compte propre ou pour compte de tiers:

Toutes opérations généralement quelconques se rapportant à la prestation de services dans la transformation de la viande.

D'une façon générale, la Société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. La Société prend la dénomination de «D.H.E. LUX S.à r.l.».
- Art. 5. Le siège de la Société est établi à Dudelange.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.- €) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100.- €) chacune.

38970



Souscription et paiement

Les cent vingt-cinq parts (125) ont été souscrites comme suit par:

1. Monsieur Eric Jean-Marc Pascal HANNIET, prénommé,	50 parts
2. Monsieur Didier PARISI, prénommé,	50 parts
3. Madame Estelle Christine PIERRON, prénommé,	25 parts
Total:	125 parts

Toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.- €), se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

- Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.
 - Art. 8. Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.
- **Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.
 - Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.
- Art. 11. Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.
- Art. 12. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité de gérants, la Société est engagée en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers, soit par la signature individuelle du gérant technique, soit par la signature conjointe du gérant technique et de l'un des gérants administratifs.

- **Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
- **Art. 14.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.
- **Art. 15.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.
 - Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
 - Art. 17. Chaque année, le trente et un décembre, la gérance établit les comptes annuels.
 - Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication des comptes annuels.
- **Art. 19.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur émoluments.

- Art. 21. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.
- **Art. 22.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2014.



Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions prévues par l'article 183 de la loi sur les sociétés commerciales se trouvent remplies.

Avertissement

Le notaire instrumentant a rendu les comparants attentifs au fait que la Société nouvellement constituée doit introduire une demande pour faire le commerce. Sur ce, les comparants ont déclaré faire eux-mêmes les démarches nécessaires à ces fins

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la Société du chef de sa constitution à environ mille cent euros (1.100.- €).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Est appelée aux fonctions de gérant administratif pour une durée indéterminée:

Madame Estelle Christine PIERRON, serétaire-comptable, née à Metz (France) le 24 décembre 1975, demeurant à F-57320 Ferange-Ebersviller (France), 1A, rue des Vergers

Est appelé aux fonctions de gérant technique pour une durée indéterminée:

Monsieur Eric Jean-Marc Pascal HANNIET, gérant de société, né à Yutz (France) le 23 août 1970, demeurant à F-54150 Avril (France), 17, rue de la Libération;

avec les pouvoirs définis à l'article douze (12) des statuts.

Deuxième résolution

Le siège social de la Société est fixé au L-3562 Dudelange, 21, rue Schiller

DONT ACTE, fait et passé à Dudelange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signée: J.-M. P. HANNIET, D. PARISI, E. C. PIERRON, C. GOEDERT.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 31 janvier 2014. Relation: EAC/2014/1602. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 4 février 2014.

C. GOEDERT.

Référence de publication: 2014018751/116.

(140022679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2014.

Ray Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 26, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 104.766.

En date du 18 décembre 2013, Akshay Singh, avec adresse professionnelle au 767, 5 th Avenue, 7 ^{ème} étage, NY 10153 New York, Etats-Unis, a démissionné de son mandat de gérant de catégorie C de la société RAY INVESTMENT S.à r.l., avec siège social 26, rue Glesener, L-1630 Luxembourg immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 104766.

Alter Domus Luxembourg S.à r.l., mandaté par le démissionnaire

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2014.

Référence de publication: 2014019837/14.

(140024480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2014.



Hede Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau. R.C.S. Luxembourg B 67.486.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société Un administrateur

Référence de publication: 2014021531/11.

(140025431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2014.

Imperial Innovations S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 35.131,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri. R.C.S. Luxembourg B 157.293.

Les Comptes Annuels au 31 juillet 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2014.

Pour la société

Référence de publication: 2014021545/11.

(140025633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2014.

Battery Lux HoldCo II (Onshore) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 65.694,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 138.117.

DISSOLUTION

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND FOURTEEN,

ON THE THIRTIETH DAY OF JANUARY.

Before us Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-sur-Attert.

There appeared:

Battery Lux HoldCo (Onshore) S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert, registered with the Luxembourg register of trade and companies under number B137906

hereinafter called "the appearer" or "sole shareholder",

duly represented by Mrs Céline BESSIN, employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of proxy given on January 17 th, 2014, which proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities;

Such appearer, represented as indicated, has requested the undersigned notary to state:

- 1. The company "Battery Lux HoldCo II (Onshore) S.à r.I.", société à responsabilité limitée, hereinafter called "the Company", with registered office at L-2453 Luxembourg, 5C, Rue Eugène Ruppert, R.C.S. Luxembourg B 138117, was incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 9 April 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1244 dated 22 May 2008 (page 59687) (the "Company") and whose articles of incorporation (the "Articles") have been lastly amended pursuant to a deed drawn up by Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on September 3, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, no 2440 of October 6, 2008.
- 2. The Company's capital amounts to sixty-five thousand six hundred ninety-four euro (EUR 65,694) represented by sixty-five thousand six hundred ninety-four (65,694) shares with a par value of one euro (EUR 1) each.
 - 3. The appearer is the sole shareholder of the said Company.
- 4. The appearer, as sole shareholder, hereby expressly declares that it is proceeding to the dissolution of the Company with immediate effect;
 - 5. That the appearer, as liquidator of the Company, draw up a liquidation report and also declares that:



- it has realized, received, or will take over all the assets of the Company,
- all the liabilities of the Company against third parties have been fully paid off or duly provisioned for,
- it is responsible for all liabilities of the Company whether presently known or unknown;
- 6. That the liquidator's statement have been, in accordance with the law, subject of the annexed auditor's report on liquidation established by FACTS SERVICES S.A, with registered office at Bd. de la Foire 1, L-1528 Luxembourg, designated "commissaire vérificateur";
 - 7. That the appearer grants discharge to the managers of the Company;
 - 8. That the documents of the Company will be kept during five years at the former registered office of the Company.
 - 9. That the appearer may proceed to the cancellation of the Company's shares register.

The undersigned notary who knows the English language, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version and that in case of divergences between the English and French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte

L'AN DEUX MILLE QUATORZE,

LE TRENTE JANVIER.

Par devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Battery Lux HoldCo (Onshore) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B137906 (l'"Associé Unique"),

ci-après appelée "la comparante" ou "l'associé unique",

représentée par Madame Céline BESSIN, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privée, donnée le 17 janvier 2014,

laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- 1. La société à responsabilité limitée "Battery Lux HoldCo II (Onshore) S.à r.l.", société à responsabilité limitée, ciaprès dénommée "la Société", ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert, R.C.S. Luxembourg B 138117, a été constituée suivant acte dressé par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations sous le numéro 1244 en date du 22 mai 2008 (page 59687) (la "Société"), et dont les statuts (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2440 du 6 octobre 2008.
- 2. Le capital social s'élève à la somme de soixante-cinq mille six cent quatre-vingt-quatorze euros (EUR 65,694) représenté par soixante-cinq mille six cent quatre-vingt-quatorze (65,694) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1) chacune.
 - 3. Le comparant est le seul propriétaire de la totalité des parts sociales de la prédite Société.
 - 4. Le comparant, en sa qualité d'associé unique, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;
 - 5. Le comparant, en sa qualité de liquidateur de la Société a dressé un rapport de liquidation, et déclare:
 - qu'il a réalisé, reçu ou va recevoir tous les actifs de la Société,
 - que tous les passifs de ladite Société envers des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés,
 - qu'il assume l'obligation de payer tout le passif actuellement connu ou inconnu.
- 6. Que le rapport du liquidateur a été dressé, en vertu des prescriptions de la Loi, et que sur cette base un rapport du commissaire à la liquidation a été établi par FACTS SERVICES S.A., avec comme siège social Bd. de la Foire 1, L-1528 Luxembourg, désignée "commissaire-vérificateur".
 - 7. Le comparant accorde décharge pleine et entière aux gérants de la Société.
 - 8. Les livres et documents de la Société sont conservés pendant la durée de cinq années au siège de la Société.
 - 9. Que le comparant pourra procéder à l'annulation du registre des associés.

Et à l'instant le comparant, représenté comme il est dit, a présenté au notaire instrumentaire les parts sociales qui ont été annulées par son mandataire en présence du notaire instrumentaire.



Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. BESSIN, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 03 février 2014. Relation: RED/2014/268. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 05 février 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014020049/99.

(140023132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2014.

I.D.N. Gestion Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-3450 Dudelange, 11, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 105.534.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014021541/9.

(140025729) Déposé au <u>registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2014.</u>

Habitare S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Z.I. Rohlach.

R.C.S. Luxembourg B 160.873.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2014.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L - 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014021529/14.

(140025315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2014.

Pool Acquisition S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 82.054.

DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, on the sixteenth day of the month of December.

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand-Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of Pool Acquisition S.A. (the "Company"), a société anonyme registered with the Register of Trade and Companies of Luxembourg under number B 82.054, having its registered office at 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, incorporated on 8 May 2001 by deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number C-1079 of 28 November 2001. The articles of association of the Company (the "Articles") were amended several times and for the last time by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, of 9 April 2002, published in the Mémorial, number C-1160 of 1 August 2002.

The meeting was presided by Me Patrick SANTER, master at laws, professionally residing in Luxembourg.



There was appointed as secretary and as scrutineer Ms Elsa IDIR, master at laws, professionally residing in Luxembourg The chairman declared and requested the notary to state that:

- 1. The shareholders represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list signed by the proxyholder, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list, as well as the proxies, will remain attached to this document to be filed with the registration authorities.
- 2. The shareholders have been convened to the present extraordinary general meeting of the Company by registered mail on 6 December 2013. It appears from the attendance list that 454,537 shares out of five hundred thousand (500,000) shares in issue were represented at the present meeting so that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the agenda set out below:
- 1. Approval of the dissolution and liquidation of the Company, the appointment of a liquidator and determination of the powers of the liquidator.

After the foregoing was approved by the meeting, the following resolution was passed unanimously.

Sole resolution

The meeting resolved to dissolve and to put the Company into liquidation.

The meeting resolved to appoint as liquidator Value Partners S.A., with registered office in L-8308 Capellen, 89A rue Pafebruch, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 172950.

The fullest powers, particularly those set forth in articles 144 and following of the law of 10 August 1915 on commercial companies (as amended), are granted to the liquidator by the meeting. The meeting resolved to authorise the liquidator in advance to execute the acts and enter into the deeds set forth in article 145 of the same law without any special authorisation from the meeting if such authorisation is required by law.

The meeting resolved to dispense the liquidator from drawing up an inventory and it may refer to the books of the Company. The liquidator may delegate, under its responsibility, all or part of its powers to one or more proxies with respect to specific acts or deeds. The liquidator may bind the Company under its sole signature.

There being no further item on the agenda the Meeting was closed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges are borne by the Company as a result of the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the persons hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le seizième jour du mois de décembre,

Par devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

A été tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Pool Acquisition S.A. (la «Société»), une société à responsabilité limitée, constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B82.054 et constituée par acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, le 8 mai 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro C-1079 du 28 novembre 2001. Les statuts de la Société ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 9 avril 2002, publié au Mémorial, numéro C-1160 du 1 er août 2002.

L'assemblée a été présidée par Me Patrick SANTER, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg. Madame Elsa IDIR, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg a été désignée secrétaire et scrutateur.

Le bureau ayant été constitué, le président déclare et demande au notaire d'acter que:

- 1. Les actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Cette liste de présence, ainsi que les procurations, seront annexées au présent acte pour être soumise avec lui à l'enregistrement.
- 2. Les actionnaires ont été convoqués à la présente assemblée générale extraordinaire de la Société par courrier recommandé du 6 décembre 2013. Il résulte de la liste de présence que 454.537 actions sur les cinq cent mille (500.000) actions émises sont représentés à la présente assemblée de sorte que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour ci-dessous:



1. Approbation de la dissolution et de la liquidation de la Société, nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

Après approbation de ce qui précède, la résolution suivante a été passée à l'unanimité:

Résolution unique

L'assemblée a décidé de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

L'assemblée a décidé de nommer en tant que liquidateur Value Partners S.A., ayant son siège social au L-8308 Capellen, 89A rue Pafebruch, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172950.

L'assemblée a décidé de conférer au liquidateur les pouvoirs les plus étendus, spécialement ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. L'assemblée a décidé d'autoriser par avance le liquidateur à accomplir les actes et conclure les contrats prévus à l'article 145 de la même loi sans devoir recourir à son autorisation dans le cas où celle-ci est requise.

L'assemblée a décidé de dispenser le liquidateur de dresser inventaire et il peut se référer aux écritures de la Société. Le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations ou contrats spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine. Le liquidateur pourra engager la Société sous sa seule signature.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Coûts

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature sont payables par la société en raison du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes personnes comparantes, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: P. SANTER, E. IDIR DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 18 décembre 2013. Relation: DIE/2013/15566. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 31 janvier 2014.

Référence de publication: 2014018343/103.

(140020928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2014.

Opus LP Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 130.674.

Rectificatif du dépôt numéro L130214979 du 17 Décembre 2013

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2014.

Annick Magermans

Mandataire

Référence de publication: 2014021667/13.

(140025799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2014.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck